

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Juillet 1738.

TOME LXIX.

312

BIBLIOTHÈQUE
de la Ville de Luxembourg.

A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catho-
lique, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXVIII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majeesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce *Journal* régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce *Journal*, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs *Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires*; entr'autres, *Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux*: *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres*, par le Pere Nicéron, Barnabite, present 38. vol.: *Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht*, 24. volumes en 42. parties, & continué; *Bibliothèque Italique*, ou *Histoire Litteraire de l'Italie*, 18. vol. & *Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans*, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux *Supplémens*. Ce dernier *Journal* est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes separés. Il en paroît, aussi-bien que de la *Bibliothèque Italique* & des *Memoires du P. Nicéron*, un volume tous les trois mois, de même que de la *Bibliothèque raisonnée*, qui contient à present 18. Tomes en 2. parties chacun; & la *Bibliothèque Germanique* à present 38. vol.

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou , Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Juillet 1738.

A R T I C L E I.

*Contenant la fin de l'Extrait d'une Lettre
écrite au sujet de l'Ecrit qui a pour titre
Essai sur l'homme par Mr. Pope, &c.*

. . . . 7°. Tout cela vous fait voir , que l'éclair-
cissement donné par les Journalistes n'est gueres pro-
pre à justifier leurs procedés à l'égard de Mr. Pope.
J'y trouve beaucoup de complimens, beaucoup de
galbanum. Un François, peut-être, s'en contente-
roit, (sauf le respect que je vous dois) mais un
Anglois n'en fait point de cas, il veut du réel.

Mr. Pope a d'autant moins sujet d'en être con-
tent, que tous ces éloges dont on croit l'honorer,
sont démentis & détruits par certains traits dont
on a eu soin de les entrelarder. En voici un exem-
ple entre plusieurs autres.

Les Journalistes après avoir parlé de l'*Analyse*
qu'ils avoient faite du livre de Mr. Pope, & de la

critique qu'ils en ont depuis donnée au Public, ajoutent : *Au reste, la gloire de Mr. Pope n'en souffrira aucune altération : & ils détruisent aussitôt ce témoignage qu'ils rendent à la vérité, en disant tout de suite : Elle seroit sans doute bien plus pure, si on avoit réussi à la dégager des nuages dont on l'a enveloppée. Car enfin que veulent ils nous dire par ces expressions équivoques & capricieuses, si ce n'est que la gloire de Mr. Pope souffre après tout quelque altération, causée par les nuages dont on l'a enveloppée : qu'elle est obscurcie par ces nuages, & qu'elle en est d'autant plus obscurcie, qu'on n'a pas réussi à les dissiper ? Ils donnent à entendre, qui plus est, que l'on n'a pu y réussir, quoiqu'on l'ait essayé : & toutefois la gloire de Mr. Pope n'en souffre aucune altération ! Du reste, je ne connois personne, qui ait même pensé, qu'il fut nécessaire de dégager la gloire de Mr. Pope de ces nuages chimériques : on en sent la raison, & le silence qu'a gardé Mr. l'Abbé du Resnel sur l'analyse & sur la critique des Journalistes, nous marque le peu de cas qu'il fait de ces deux pièces. Quand il fera une nouvelle édition de la Dunciade* de Mr. Pope, on pourra, peut-être, y ajouter par manière d'apostille une réponse convenable à de tels écrits.*

Remarquez enfin cette phrase, *nuages dont on l'a enveloppé* ; que signifie cet *On* ? denote-t-il Mr. Pope lui-même, ou bien les Journalistes ? embarras de part & d'autre, auquel ils ont cru pouvoir remédier par le terme indéfini, *on*.

g°. Je finis par une reflexion sur le début de cet éclaircisse-

* *Dunciade, Poëme de Mr. Pope, assez connu, sur quelques méchans Ecrivains. Ce terme est formé à l'imitation de celui d'Iliade, du mot Anglois, Duncce.*

des Princes &c. Juillet 1738. §

éclaircissement qu'ils ont donné. Qu'il nous soit permis, disent-ils, d'entrer dans un éclaircissement, que des démarches postérieures de notre part (en publiant la critique, redigée en deux Lettres) parurent exiger, & qui en nous conciliant avec nous-mêmes, justifiera également le zèle & les lumieres de Mr. l'Abbé du Renel. 1°. Je ne crois pas que Mr. l'Abbé du Renel les ait prié de faire son Apologie & de justifier son travail. Ce trait de politesse de leur part est également injurieux à ce sçavant Académicien & à Mr. Pope. Il va droit à insinuer subtilement au Lecteur, que Mr. l'Abbé du Renel a mal fait de traduire un livre dangereux, a & même pernicieux: b & qu'ainsi ayant péché en matiere grave, & par consequent grièvement, il a besoin d'être justifié là dessus. *Risum tenentis, amici.* 2. Une question mal-aisée à décider d'une maniere qui puisse être avantageuse aux Journalistes, est de sçavoir, si l'éclaircissement dont ils se sont cru redevables au Public, les concilie réellement avec eux-mêmes, comme ils le prétendent? Pour moi, il me paroît, qu'au lieu de se concilier ainsi avec eux-mêmes, ils se coupent & ils se contredisent. D'une part ils n'ont pû se résoudre à passer condamnation sur la critique, ils l'appuyent même assez ouvertement de leur suffrage & de leur approbation. Et d'autre part ils n'ont cependant pû s'empêcher d'en faire apercevoir l'excessive énormité, tant par rapport à Mr. Pope, qu'à l'égard de son *Essai sur l'homme.*

Premierement par rapport à Mr. Pope. Ils nous assurent, que son intention n'a jamais été de porter préjudice à la Religion Chrétienne, & qu'il est le Protecteur déclaré des Catholiques, Catholique lui-

A 3 même-

a Voyez ci-dessus. b Mémoires de Trevoux du mois de Mars, 1737. pag. 407.

Mêmes
Mém. de
Mars, p.
402. &c.

même. D'où il suit, que de leur propre aveu tous ces traits odieux de la critique, qui tendent à rendre la foi de Mr. Pope suspecte & douteuse, & à faire croire que l'intention qu'il avoit en comparant son Livre, étoit de saper sourdement le Christianisme par les fondemens, que tous ces traits, dis-je, sont des plus extraordinaires, puisqu'il faut le dire, qu'ils sont notoirement faux, & souverainement calomnieux.

Ibid. pag.
402. &c.

Secondement, par rapport à l'Essai sur l'homme. Les Journalistes réduisent tout le mal qu'il renferme à des expressions vagues & obscures, que l'on pourroit confondre avec le langage de l'incrédulité, à l'abus que l'on pourroit faire de telles expressions, & enfin à une simple omission. Que faut-il donc penser de tous ces endroits de la critique, qui tendent à persuader au Lecteur, que le Livre de Mr. Pope introduit naturellement & par un système suivi à l'Athéisme, au Dèisme, à l'Idolatrie, à la corruption des bonnes mœurs, & à mille autres choses semblables? Au rapport même des Journalistes, ne sont-ce pas là des emportemens horribles d'un esprit égaré? Or tirez à present la conséquence, & jugez enfin, si les Journalistes se concilient avec eux-mêmes par un éclaircissement vague, envelopé, dans lequel la même plume souscrit à la critique, & en fait sentir toute l'atrocité.

9°. Pour ce qui est du reste de cet Art. LXXII. des Mémoires du mois de Juillet, je n'y trouve pas assez de netteté. D'abord on y parle d'une manière confuse des goûts divers des nations lettrées. On n'y découvre pas la vraie source de cette variété de goûts opposés. On ne remarque point, qu'elle se voit dans les habitans d'une même contrée. Il est vrai, que l'on en marque l'objet, du moins en partie, lorsqu'on dit, que les grandes règles de penser, d'écrire, de peindre sont pour toutes les nations: La diversité

des Princes, &c. Juillet 1738. 7

persité n'est, pour ainsi dire, que dans les attitudes. Mais cette pensée auroit pû s'exprimer plus clairement; & de plus, au lieu d'être mise au commencement du discours, pour en former ensuite tout le corps par l'explication détaillée & par des applications exactes, que l'on en auroit dû faire, elle se trouve placée vers la fin, & comme si elle y étoit tombée par hazard. Au reste, ces *attitudes* diverses ne font pas tout l'objet des goûts differens des hommes & des Peuples. Certaines verités prises en elles-mêmes en font une partie, celles qui sont relatives aux passions, au temperament & à l'éducation des personnes. Tout cela exigeroit une ample discussion, & aussi instructive que curieuse. Je me borne pour le présent à vous en indiquer les chefs, & à vous faire remarquer, que le défaut d'ordre & de clarté, qui se fait sentir dans cet *Art. LXXII.* ne doit pas vous étonner. Les Journalistes paroissent faire peu de cas de la précision. Lors même qu'elle est employée dans les choses purement morales, elle n'est, disent-ils, qu'une *Métaphysique abstraite*: & encore la *Métaphysique* n'est qu'une je ne sais quelle rapsodie de *pensées mélancholiques*. Ils louent cependant après, à douze pages de là, Mr. Pope & Mr. l'Abbé du Refnel, d'avoir possédé le *phlegme & la précision de la Métaphysique*. Des traits si peu assortis & si peu conséquents prouvent, qu'ils ne sont pas eux-mêmes louables par ces endroits.

Ibid. p. 1288.

Pag. 1300.

On y fait encore une réflexion: C'est que *des vers dans une langue ne peuvent être bien traduits dans une autre, qu'en vers aussi*. Cela est vrai, dès que l'on veut donner à la traduction tous les agrémens de l'original, ceux même de la mesure & de la rime. Mais à ces ornemens près, je pense que tout le reste peut se trouver au même degré dans une traduction faite en prose. Ainsi il ne me paroît pas décidé,

*Pag. 1291.
& suiv.*

décidé, qu'il y a toujours plus d'énergie & d'élevation dans les vers que dans la prose: ni que celle-ci est toujours timide & modeste, ne pouvant s'élever à une certaine hauteur, à celle de la Poësie. La Poësie comme la Prose, & la Prose comme la Poësie est timide & audacieuse, modeste & hardie, simple & figurée, froide & pathétique, marche doucement & court d'un pas précipité, s'élève & s'abaisse également, selon la nature du sujet & l'habileté de l'Ecrivain. Je parle là de la Prose comme opposée en tout sens à la Poësie, par la qualité du sujet, par les pensées, par les expressions, par la structure. Mais si on considère la Prose, comme distinguée de la Poësie par le défaut seul de la mesure & de la rime, & celle de *Telemaque* est dans ce genre, dès lors il est certain, qu'un Poëme en prose, prose composée d'images, de termes, & de tours poëtiques, naturellement l'emporte pour l'énergie & l'élevation sur un poëme en vers. La raison en est sensible. Dans cette prose poétique, s'il m'est permis de la nommer ainsi, le choix des termes n'est pas limité, & dans les vers il ne l'est que trop souvent par la sévérité des loix de la versification. Cela prouve encore, que la Prose en général, & entant quelle renferme la Prose naturelle & celle que j'appelle *Poétique*, a aussi un autre avantage sur la Poësie, c'est qu'elle convient à toute sorte de sujets, à ceux même qui de droit appartiennent à la Poësie. On ne peut dire autant de celle-ci.

De tout cela il résulte, 1°. que la Poësie a son objet propre: que la Prose simple, celle qui est distinguée de la Poësie par tous les endroits, en a aussi un qui lui est propre & naturel: que la Poësie ne convient pas toujours à celui-ci, ni la Prose à celui-là: que chacun enfin traite son objet avec une énergie & une élévation égale. De là Cicéron & Virgile

Virgile excellent, chacun dans son genre. 2°. Que la Prose, prise en général & entant qu'elle comprend les deux especes de prose que j'ai indiquées, est pour l'énergie & pour l'élevation, supérieure à la Poësie, & que son empire est plus étendu.

Cependant je conviens, comme je l'ai déjà insinué, que la Poësie a sur la Prose, même *poëtique*, un avantage qui paroît considerable, je veux dire celui qui lui provient de la cadence harmonieuse. C'est une maniere de musique, qui retuë, qui excite, qui déploie les passions. Selon la remarque de Cicéron, la Prose a aussi la mesure & la cadence : *Qui distinctè qui explicatè, qui abundantè qui illuminatè & rebus & verbis dicunt & in ipsâ oratione quasi quendam numerum versumque faciunt, id est, quod dico ornatè.* Mais elle n'ap proche pas de celle des vers : elle n'en a pas tout le beau & tout l'agréable. On ne peut néanmoins inferer de là, que la Poësie est plus *énergique & plus élevée* que la Prose. Ce que je viens de dire, fait voir le contraire. Je crois, que ce qui a pû occasionner l'erreur ou la méprise des Journalistes sur cet article, est, que ces trois impressions, celle du beau & de l'agréable, celle de l'énergie, celle de l'élevation, dès qu'elles saisissent le cœur toutes ensemble & qu'elles se font sentir à la fois, se confondent aisément. Mais un esprit connoisseur sçaura toujours les démêler. En effet, elles ne sont pas seulement séparables, elles existent souvent séparées.

10°. Le tems ne me permet pas de m'arrêter d'avantage sur un objet, qui n'est pas le plus souvent celui de mes pensées. Mais puis je passer sous silence un endroit de cet *Art. LXXII.* où les Journalistes mettent le dernier tçeau à tous les éloges qu'ils ont eû devoir à Mr. Pope ? après avoir observé, qu'il y a une grande *différence* entre les deux langues, la

L. 3. de
Orat.

Pag. 1291.

Françoise & l'Angloise, & encore plus, peut-être, entre les idées qu'elles sont apprivoisées de rendre, ce qui est très-faux, & que leur Poëte enfin n'a pas plus d'affinité, & qu'ainsi Mr. l'Abbé du Resnel a eu bien des difficultés à devorer pour consommer son projet, sa traduction en vers de l'Essai sur l'homme : Ils concluent de là, & jugez vous-même si cette conclusion dans toutes les parties est bien tirée. On conçoit donc sans peine, concluent-ils parlans de Mr. l'Abbé du Resnel, qu'il a été obligé d'ajouter, de retrancher, d'adoucir, de reclasser même quantité d'endroits qui nous auroient revoltés : & en cela, continuent les Journalistes, outre les agrémens qu'il nous a procurés, il a rendu à Mr. Pope le service que l'on rend à un étranger de distinction, lorsqu'on se charge de l'instruire, de le présenter & de lui ménager des entrées convenables à son mérite & à sa naissance. L'Auteur de la critique nous peint Mr. Pope, comme un habile Négociateur, venu exprès pour faire une paix générale & réunir tous les esprits dans la même croyance : & il nous le peint tel, parce que tous, dit-il, Catholiques & Protestans, ont part à ses éloges, ce qui n'est certainement pas, puisque Mr. Pope ne dit pas un mot ni en bien ni en mal de ceux-là ou de ceux-ci. Laissons-le, ce censeur sauvage & romanesque, laissons-le combattre des visions du fameux Héros de la Manche, c'est le propre des petits génies d'être ombrageux. A qui connoit les bizarreries & les irrégularités de son pinceau, il ne pourra point faire de la peine, & s'il n'est pas plus habile dans la négociation qu'en fait de critique, il y a apparence qu'il ne sera pas si-tôt envoyé dans les Cours étrangères pour y négocier une paix générale ou particulière.

Mém. de
Mars, 1737.
p. 410. &
411.

Mais Mr. Pope, habile Négociateur sous la plume
de

des Princes, &c. Juillet 1738. II

de cet Ecrivain, devient sous celle des Journalistes *un étranger*, nouvellement débarqué. Ils le mènent jusqu'à Paris, pour le mieux *instruire* du sujet qu'il a traité, & pour lui *dessiller* les yeux sur cette *quantité d'endroits*, qui les ont étrangement *revoltés*. Quels sont ces *endroits*? les *revolvent-ils*, comme exprimés même dans l'Anglois? ou bien en sont-ils *revoltés*, parce que la Langue Française n'est pas *apriivoisée* à rendre des pensées Angloises? En un mot, dans ces *endroits* est ce le *fond* ou la *forme* qui les *revolte*? de tout cela je ne puis rien deviner. Les Journalistes ne s'expliquent point. Ils contentent bien leurs Lecteurs. Au lieu de leur nourrir l'esprit de choses utiles, d'idées claires & précises, ils les regalent d'expressions vagues, confuses, équivoques, & d'autant plus indignes, qu'elles tendent à miner la réputation d'un Personnage Illustre par sa naissance, & plus encore par l'assemblage de tous les talens & bonnes qualités, qui forment l'homme d'esprit, l'homme de bien.

Je ne prétends pas condamner la critique, ni en proscrire l'usage. Quand elle est juste & raisonnable, elle ne fait tort à personne, ou si elle en fait au particulier, l'utilité publique doit l'emporter. Mais lorsque la critique n'a pas pour fondemens la vérité, l'équité, la prudence, la discrétion, elle est en même-tems injurieuse aux personnes qu'elle attaque, & scandaleuse aux yeux du Public. . . .
Je suis &c.

On a vû dans cette Lettre que la cause de Mr. Pope est soutenüe avec feu & vivacité: mais on en avoit employé aussi contre ce sçavant Anglois dans les Ecrits touchant son *Essai sur l'homme*. Ce sont ainsi des combats littéraires où il semble que les représailles soient permises, sur-tout quand elles sont

sont fondées sur quelque justice. Que les Journalistes de Trevoux le soient beloués, ou non, sur le compte de Mr. Pope, c'est là un article que je ne discuterai point. Je fais usage des raisons des uns & des autres, & continuerai sur ce principe quant à différentes piéces curieuses tirées d'une source nouvelle, si le secours des Sçavans qui m'est gracieusement offert, ne me manque pas. Par ces mots j'ai l'honneur de répondre à une Lettre qui m'a été écrite de Colmar le 10. Mars de la présente année.

II. Everard Kintz, Libraire à Liège a sous presse *les délices du Pais de Liège, ou Description Géographique Topogرافية & Chorogرافية des monumens sacrés & profanes de cet Evêché Principauté & de ses limites.* Ouvrage en 5. Tomes in folio orné d'une Carte générale & de quantité de Planches en taille douce, contenant les vûes de toutes les Villes, Eglises, Monastères, Bâtimens publics, Châteaux & Maisons de Campagne de ce Pays, avec des notes pour l'éclaircissement de plusieurs faits. Le premier Tome de cet Ouvrage paroît depuis le 15. Mai, & contient 155. feüilles, avec l'Épître, la Préface, les Planches & les Tables; Le second est sous presse, & les trois autres le suivront sans interruption.

L'Épître Dédicatoire est adressée aux Magistrats de la Ville de Liège: L'Auteur y fait délicatement leur éloge, dont il emprunte les traits du fond même de son ouvrage. On peut dire qu'il leur présente des fleurs que leurs Ancêtres ont semées, & qu'ils cultivent eux-mêmes avec un glorieux travail.

La Préface qui est à la tête de cet Ouvrage mérite d'être lûë. Elle n'a rien d'ennuyeux ni de fade. L'Auteur y rend raison de la conduite qu'il a tenuë dans la disposition des matieres qui y sont méthodiquement distribuées, & des différens stiles qu'il employe, dans les différentes matieres qu'il contient.

des Princesses &c. Juillet 1738. 13

Ce premier Tome renferme cent vingt-six Articles écrits en des stiles proportionnés aux sujets qui y sont traités. Ce qu'il y a d'historique, est d'un stile coupé, dont la narration tire les principaux agrémens. La critique est vive & judicieuse. Les Descriptions y sont revêtues d'ornemens adroitement ménagés, & propres à reveiller l'attention des Lecteurs. Elles sont autant de Tableaux peints d'après nature & touchés par un pinceau délicat. Les désagréables extrémités où tombent beaucoup d'Auteurs en ce genre y sont ingénieusement évitées.

On y trouve des notes conséquemment raisonnées, qui établissent des faits qui jusqu'ici n'avoient pas beaucoup de certitude, & pour en épurer d'autres qui paroissent embrouillés dans plusieurs historiens. Il a puisé dans les plus pures sources, & après en avoir débrouillé la Chronologie, il lui assigne des points fixes & des époques qui présentent un caractère de vérité.

Quelque bizarre que soit le Pays qu'il parcourt, il trouve dans le caprice même de la nature une foule de beautés qu'elle a refusées aux autres climats, & les peignant avec beaucoup d'art, il en fait des perspectives si charmantes qu'elles sont capables d'occuper agréablement le Lecteur.

Le langage y est pur & châtié. Le papier est du plus beau: & l'on peut comparer l'impression à tout ce que la France & la Hollande ont de plus net & de plus correct.

III. *Commentaire littéral sur l'ancien & le nouveau Testament inséré dans la Traduction Française, avec le Texte Latin à côté, par le R. P. de Carrieres, Prêtre de l'Oratoire de Jesus, nouvelle édition revue & corrigée. Imprimé par ordre de Mgr. l'Evêque Comte de Toul, avec Approbation & Privilège du*
Roi,

Roi, & par Souſcriptions qui ſont ouvertes depuis le premier Mai.

Antoine Lelevre, Imprimeur - Libraire à Nancy, s'eſt chargé de l'Impreſſion de cet ouvrage qui contiendra 18. volumes in douze, & dont voici le Projet.

DE tous les Commentaires ſur l'Ecriture Sainte, publiés depuis près de deux ſiècles, il n'y en a point, dont l'utilité ſoit plus généralement reconnüe, que de ceux qui font entrer le plus facilement, & ſans beaucoup de détours, dans le véritable ſens de ces divins Livres; & qui ſans s'écarter dans des diſcutions épineuſes, & ſouvent inutiles ſur les différens ſentimens des Commentateurs, propoſent d'abord l'explication la plus ſimple & la plus conforme au Texte Sacré. C'eſt ce qui a été exécuté avec ſuccès par l'Auteur de la Traduction, & des courtes Explications que l'on donne aujourd'hui au Public dans une ſeconde Edition; il ne s'eſt point attaché à refuter les explications données par les autres Interprètes; il ne s'eſt point jetté dans de grandes Diſſertations, qui font perdre de vüe le Texte de l'Ecriture, qui doit être le principal objet toujours preſent à l'eſprit de ceux qui s'appliquent à cette ſainte Lecture; il a eû pour but unique, & pour fin, de preſenter aux Lecteurs, non pas les penſées des hommes, mais le ſens véritable, & le plus conforme à l'intention du ſaint Eſprit, qui eſt proprement l'Auteur des Livres ſacrez.

Dans ce deſſein, l'Auteur a pris pour règle ce qui a été ſi ſagement déterminé par le ſaint Concile de Trente, de n'expliquer l'Ecriture ſainte, que conformément au ſens qui a toujours été enseigné par la ſainte Eglise notre Mere, à qui il appartient de juger du véritable ſens, & de l'interprétation des ſaintes Eſcritures; & de n'en point donner d'explica-

tions,

*Seſſ. 4.
Decret de
Edit. & uſu
Sacrorum
Libror.*

tions, qui seroient contraires au consentement unanime des saints Peres, & Docteurs de l'Eglise.

La Maison qu'il s'est étudié de mettre dans les Parties qui composent ce Texte Sacré, est si juste & si naturelle, qu'elle répand une grande lumiere sur l'explication, & fait entrer plus aisément dans l'intelligence du véritable sens. Il a évité en même-temps avec beaucoup de soin le défaut de certains Interpretes, qui pour faire parade d'une érudition mal placée, & suivre des routes qui sont de leur invention, se sont efforcés de détourner les Prophéties dans des sens étrangers, & ont tâché de nous faire perdre de vûe JESUS-CHRIST, qui est la fin de la Loi, & dans lequel seul on peut trouver le parfait accomplissement des Figures & des Prophéties.

*Grotius in
Cap. 53.*

*Isai, & ali-
bi.*

*S. Paul in
Galat. Cap.
4.*

Mr. BOSSUET ce digne Evêque de Meaux, si connu par ses doctes Ecrits, composez pour la défense de l'Eglise, qui avoit vû une partie de cet Ouvrage, en faisoit un si grand cas, qu'il en recommandoit la lecture à ceux qui avoient du goût pour l'Ecriture Sainte; & ne faisoit point de difficulté d'assurer qu'on en tireroit plus de fruit, que des grands Commentaires, qui ne sont si enflés, que parce qu'ils mêlent trop de choses étrangères au Texte Sacré. Un témoignage si avantageux de la part de cette grande lumiere de l'Eglise dans le dernier siècle en faveur de ce Commentaire, donne tout sujet d'espérer qu'il sera bien reçu du Public, & particulièrement dans ce Diocèse, puisque le Très-Illustre Prélat qui le gouverne aujourd'hui avec tant de sagesse & de lumiere, a la même estime pour cet Ouvrage, en porte le même jugement, & en pense comme le Sçavant & Illustre Evêque de Meaux.

Le prix pour tous ceux qui voudront souscrire,
sera

sera de 27. livres au cours de France, & de 30. livres pour ceux qui n'auront pas souscrit.

Les Souscriptions qui finront à la fin d'Août, se payeront en trois termes; le premier sera de neuf livres en souscrivant; le second, de six livres, en recevant les neuf premiers volumes; & le troisième se payera à la fin de l'Ouvrage, que l'Imprimeur s'engage de donner dans le courant du mois d'Avril 1740.

Plusieurs Personnes d'un mérite distingué, & très-habiles Correcteurs, ont bien voulu se charger du soin de rendre cette Edition plus correcte que celle de Paris.

Ce Livre sera imprimé sur Papier fin & bien collé; & l'on employera des Caractères beaux & neufs, en sorte que le Public sera satisfait.

Le juste prix que l'Imprimeur fait d'un Ouvrage de cette conséquence, doit engager le Public à profiter d'une occasion aussi favorable.

L'Imprimeur délivrera aux Souscripteurs les Volumes, à mesure qu'ils seront imprimés, c'est à-dire, de six semaines en six semaines.

On souscrit chez les principaux Libraires de l'Europe, & à Luxembourg chez le Sr. Chevalier Imprimeur de ce Journal.

IV. Le mot de l'Enigme du mois passé est la Calotte.

E N I G M E.

TE suis au-dessus des Rois & des Prêtres.

J'ai pour inférieurs

Evêques, Papes, Empereurs.

Toutefois les artisans sont mes Maîtres,

Qui me voit me respecte infiniment,

Je m'accommode également

De la grandeur & de la petitesse,

des Princes &c. Juillet 1738. 17

De l'indigence, & de la richesse.

*Sans moi point d'Empereurs, & point de Rois ;
Sans moi point de Papes, point d'Evêques, ni Prêtres ;*

L'Eglise le veut ainsi par ses loix :

C'est ce qu'enseignent tous les Maîtres.

Pour moi l'on entreprend ,

On court, on combat, on trompe, on surprend.

Heureux celui qui peut m'avoir par son mérite,

Moins heureux celui qui m'herite.

Malheureux ceux qui pour se contenter

Sont parvenus par fraude à me porter.

A peine m'a-t-on, qu'on me cache.

Mais il faut que l'on sache,

Que je serai toujours le plus noble ornement

De l'homme le plus fier & le plus éminent.

V. L'Academie Royale des Sciences de Paris propose pour l'année 1740. l'un des deux prix fondés par feu Mr. Rouillé de Meslay, ancien Conseiller au Parlement de Paris ; c'est *La Cause Physique du Flux & Reflux de la Mer*. Le prix est de 2500. livres. L'Academie proclamera la pièce qui l'aura remporté, à son Assemblée publique d'après Pâques 1740. Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au premier Septembre 1739. exclusivement. Les Sçavans de toutes les Nations sont invités à travailler sur ce sujet, & même les Associés étrangers de l'Academie. Mais les Academiciens régnoles sont exclus de prétendre au prix. On a donné plus d'une fois dans nos anciens Journaux les conditions de ces prix, & comment il faut adresser les ouvrages, on se dispensera ainsi de le repeter.

A V I S

*D'André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, aux
Souscripteurs des Annales du Monde.*

Pressé depuis long tems de procurer le troisième & dernier Tome des Annales du Monde, dont les Auteurs des deux premiers sont morts, avant que de finir l'ouvrage, je n'ai cessé de solliciter & de presser Mr. l'Abbé Lenglet du Fresnoy, Frere de Mr. de Percel, qui avoit fini le deuxième Volume, pour le porter à composer le troisième, attendu depuis plus de deux années. J'ai cru le pouvoir faire avec confiance, ne connoissant pas d'Auteur plus capable de finir ce travail : Les differens Ouvrages que ce Savant Abbé a donnés au Public en matiere d'Histoire, sont des gages certains d'une capacité reconnoüe en ce genre : & son stile pur & naturel, quoique très-vif, fait souhaiter tout ce qui sort de sa plume.

Mais il se presente une difficulté qui est cependant facile d'aplanir : Feu Mr. le Chevalier de Percel ayant fini le second Tome à l'an 700. il se trouve encore environ dix siècles jusques à nous ; & il n'y a pas d'année qui ne fournisse trois ou quatre événemens considérables, faisant chacun près d'une demi page ; ainsi il y auroit près de 2000. pages, & par consequent de quoi faire deux gros Volumes : En ce cas, on propose à Messieurs les Souscripteurs un quatrième Volume, qui, à proportion des trois premiers, augmenteroit le prix de la Souscription de 13. escalins de permission, ou 8. livres 4. sols de France pour ce nouveau Volume : On aura soin que la beauté du caractere & la bonté du papier ne le cedent point aux deux premiers Tomes : Ledit André Chevalier attendra de Messieurs les Souscripteurs leur consentement sur cela, afin de faire travailler

des Princes &c. Juillet 1738. 19

travailler, sans perdre aucun tems, à finir cet Ouvrage. On pourra donc s'adresser à lui, ou à ceux chez qui ils ont souscrit, qui auront soin d'en donner avis audit Chevalier, qui n'agit en cette rencontre que pour la satisfaction des Souscripteurs, mais il n'y a point de tems à perdre.

Et comme il reste encore chez l'Imprimeur environ 200. exemplaires des deux premiers Tomes de ce Livre, ledit Chevalier, & ses Correspondans, donneront des Souscriptions pour tout l'ouvrage en quatre Tomes, à ceux qui n'ont pas encore souscrit, sur le pied de six écus & cinq escalins Brabans, ou 33. livres 14. sols monnoye de France, payables en trois termes: sçavoir, moitié en souscrivant, & recevant les deux premiers Tomes imprimés; le quart en recevant le troisième Tome, & le dernier quart en recevant le quatrième & dernier Tome.

Pendant comme ledit Chevalier ne veut pas gêner les premiers Souscripteurs, il leur sera libre de s'en tenir aux Souscriptions des trois Volumes promis; mais il avertit en même tems que ceux qui voudront avoir ce quatrième Volume séparément & sans y avoir souscrit, le payeront 20. escalins de permission, ou 12. livres 10. sols de France, parce qu'il n'en sera imprimé qu'un très petit nombre; & beaucoup moindre même que celui des premières Souscriptions: mais il n'y a pas d'apparence qu'ils veuillent se contenter d'un Livre imparfait, ou non achevé.

ON donne aussi avis aux Souscripteurs du Dictionnaire de Bayle, que le deuxième Tome de ce Livre est achevé d'imprimer, & que le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal, le recevra incessamment, & le distribuera à ceux qui ont souscrit. Le Sieur Brandmuller promet le troisième Tome, &

par conséquent le dernier, imprimé au mois d'Octobre prochain, qui rendra cet ouvrage entièrement complet.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **G**rande-Bretagne. Toutes les affaires particulières mises sur le tapis au Parlement sont réglées, & la Séance est finie. Le Bil pour accorder au Roi deux millions du fond d'amortissement passa le 19. Mai dans la Chambre des Seigneurs, sans aucun obstacle. Les Seigneurs ayant examiné l'affaire des déprédations, ils prirent aussi la résolution
 „ que les Sujets du Royaume ont un droit évident
 „ & incontestable de naviguer dans les mers de
 „ l'Amérique, en allant & en revenant de quelque
 „ partie que ce soit des Domaines du Roi, & de
 „ poursuivre tel commerce qu'ils ont justement droit
 „ de faire en Amérique &c. „ Cette Résolution des Seigneurs a été suivie d'une Adresse dans laquelle ils supplient Sa Majesté d'assurer ces droits à ses Sujets, & de leur procurer une satisfaction raisonnable. Le Roi a répondu de la manière la plus favorable aux intentions de cette Chambre; cependant la Cour ne paroît pas s'éloigner encore de ses vûes pacifiques; elle en attend plus, ce semble, de l'équité du Roi d'Espagne pour le redressement des griefs de la Nation, que des Flottes qu'elle met en mer, car on agit avec assez de lenteur dans toute chose; les préparatifs de guerre seroient néanmoins
 assez

des Princes &c. Juillet 1738. 21

assez grands pour faire respecter les prétentions des Commerçans lésés, si l'on en venoit à exécuter ce qu'on croit résolu. Il y a un très-grand nombre de Vaisseaux mis en commission; les ordres sont expédiés de les équiper tous, & l'Amiral Haddock a arboré depuis le 24. Mai son Pavillon à *Spithead* à bord du Vaisseau de guerre le *Berwick*; son Bicaudre destinée pour la Méditerranée, est composée, comme on l'a déjà avancé le mois dernier, de douze Vaisseaux de ligne sans les Brulots & autres Bâtimens; & l'on n'a rien contremandé quant aux deux autres Bicaudres dont on a aussi fait mention. La première (c'est celle de l'Amiral Haddock) a mis à la voile le 2. Juin, mais elle ne commettra sûrement aucun acte d'hostilité contre l'Espagne, parce que les dernières Lettres de Madrid sont assez favorables. Le Roi les attendoit pour la clôture du Parlement qui le fit le 31. Mai, & faire aux deux Chambres une Harangue en conformité. De ce discours que voici on peut juger de leur contenu.

MY LORDS ET MESSIEURS,

C'Est avec beaucoup de satisfaction que je remarque que la retenue & la modération que je vous recommandois à l'ouverture de cette Séance, ont été si exactement observées durant tout le cours de vos procédures, & que par un effet des justes égards que vous avez pour moi & pour mon honneur vous avez écarté toutes occasions inutiles d'aigreur & d'animosité, & avez rendu l'intérêt de votre Patrie, le principal objet de vos soins & de votre considération.

Messieurs de la Chambre des Communes.

JE vous remercie des Subsides que vous avez levés avec tant d'empressement & d'une manière si efficace pour le service de l'année courante. En pourvoyant comme vous avez fait, aux fonds pour

subvenir à tous les besoins qui pourront devenir nécessaires pour venger l'honneur & l'intérêt de ma Couronne & de mon Peuple, vous avez donné une grande preuve de votre zèle, & de l'intérêt que vous prenez pour le bien & la prospérité de la Nation. Je m'en servirai de la manière la plus propre à répondre aux fins & aux vûes pour lesquelles vous avez si volontiers consenti à cette dépense extraordinaire.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Conformément à ce qui a paru être l'opinion unanime des deux Chambres du Parlement, j'ai donné ordre de réitérer, de la manière la plus forte & la plus pressante, mes instances à la Cour d'Espagne, pour obtenir satisfaction de toutes les injures & pertes que mes Sujets commerçants en Amérique ont souffertes, ainsi qu'une sûreté efficace de leurs droits à l'avenir; & j'espère de la justice & de l'équité du Roi Catholique, de procurer une satisfaction & sûreté capables de conserver la Paix, & d'établir un exercice libre & non interrompu de navigation & de commerce, mutuellement entre les Sujets des deux Couronnes, suivant nos Traités & le droit des Gens.

Quoique cette Harangue manifeste quelque chose à l'égard d'une satisfaction, on a peine à se persuader que la Cour de Madrid accorde jamais tous les Articles sur lesquels on insiste. Mais pourvu qu'on parvienne à faire cesser les cris de la Nation, par des satisfactions en faveur de quelques Marchands qui ont été injuriés mal-à-propos, on pourra bien s'en tenir là, étant ce que l'on cherche avec le plus de soin.

Après le Discours du Roi aux deux Chambres, le Lord Chancelier, par ordre de S. M. prorogea
le

le Parlement jusqu'au 27. du present mois de Juillet. On a cru ne devoir ici faire mention que de ce qu'il y a eu d'essentiel à rapporter de la Cour & du Parlement, & laisser à ceux qui s'en donnent la liberté, à raisonner sur le reste comme ils le jugent à propos, dans leurs feuilles volantes. Mais d'y annoncer de grandes nouvelles, en établir la certitude sur des conjectures creuses, mettre tout en combustion, & tout revoquer ensuite; c'est ce qui n'est aucunement du goût des bien censés. A en croire à ces ouvrages périodiques, la satisfaction qu'on alloit chercher de l'Espagne, au moyen des Flottes Angloises, devoit commencer par le Blocus de tous les Ports de cette Monarchie, & c'étoit une résolution prise. Cependant le Ministère a toujours temporisé; il s'est porté autant qu'il étoit possible, à faire revenir la Nation de ses allarmes, & dans ses démarches, la Cour n'a cessé de faire voir qu'elle mettoit tout en œuvre afin de prévenir une rupture. La France d'ailleurs n'auroit pas manqué d'effectuer quelque chose en cela par ses bons offices & sa médiation qu'on assure être offerte au Roi & à S. M. Cath. pour terminer leurs differends.

II. Il est de la reconciliation du Prince de Galles comme d'une affaire qu'on a mise dans un parfait oubli. S. A. R. n'ayant rien négligé jusqu'ici pour recouvrer les graces du Roi qu'il a perduës, ne fait plus d'autres démarches à cet effet, & se tient envers S. M. dans le respect & le devoir que la bienveillance lui prescrivent. Le 4. Juin que la Princesse son Epouse commença de sentir les douleurs de l'enfantement, Elle envoya peu après un Message au Roi pour l'en informer: L'ordre de S. M. fut donné ensuite à tous les Conseillers Privés de se rendre sur le champ chez S. A. R. A 7. heures la Princesse accoucha heureusement d'un Prince;

Prince, & le Marquis de Carnarvon dépêché par le Prince, en alla porter la nouvelle au Roi à Kensington.

Le Prince nouveau né, fut baptisé le même soir sans aucune pompe par l'Evêque d'Oxford, pour s'être trouvé très mal, mais il se porte depuis beaucoup mieux, & la Princesse est aussi dans un très-bon état. Le Roi reçut le lendemain les complimens sur cette naissance des Ministres étrangers & de tout ce qu'il y a à la Cour de personnes du premier rang.

III. *Hollande.* C'est aux Seigneurs Etats-Généraux que les Ministres des deux Cours desunies sur l'Article des déprédations, se sont expliqués dans les mémoires qu'ils présenterent au mois d'Avril dernier, comme nous l'avons dit ailleurs *. Comme ces mémoires, que nous ne pûmes donner le mois passé à cause de l'étenduë de celui du Ministre Espagnol, ont chacun leur but particulier, & qu'ils interessent beaucoup, nous allons satisfaire à notre promesse, en les rapportant. Commençons par celui de Mr. Trevor, Ministre d'Angleterre, que voici,

Hauts & Puissans Seigneurs.

L A parfaite union & la confiance réciproque qui regnent si heureusement entre le Roi mon Maître, & V. H. P. jointes à l'expérience récente que S. M. a eue de la part sincere qu'Elles prennent à ses griefs, par la promptitude & la cordialité avec lesquelles Elles ont fait expédier leurs ordres à leur Secrétaire à la Cour de Madrid, d'appuyer & de seconder, en leur nom, le Mémoire que S. M. s'étoit trouvée obligée de faire presenter par son Ministre le 10. Decembre de l'année dernière, ont déterminé

* Voyez le dernier Journal, pages 542. & 543.

des Princes &c. Juillet 1738. 25

terminé S. M. à ne pas différer d'informer V. H. P. du peu de succès dont ce Mémoire a été suivi, & de m'ordonner, pour cet effet, de leur communiquer la traduction ci annexée de la réponse qui vient d'y être faite au nom de S. M. Cath. par Mr. de la Quadra, dans une Lettre que ce Ministre écrit à Mr. Keene, le 21. de Février dernier.

La simple lecture de cette pièce, dont le contenu, loin de remédier aux justes plaintes de S. M. énoncées dans le Mémoire susmentionné, & dans les documens dont il étoit accompagné, a donné même occasion à en former de nouvelles, d'une nature ni moins sérieuse, ni d'une conséquence moins importante, soit pour les droits & intérêts de S. M. soit pour ceux de V. H. P. Elles-mêmes, suffit pour leur faire voir la nécessité indispensable où s'est trouvée S. M. non-seulement de réitérer ses premières remontrances à la Cour de Madrid, pour en obtenir une satisfaction convenable de tous les torts soufferts par ses Sujets, mais aussi de refuter & de rejeter des propositions & des assertions aussi peu attendues & aussi peu admissibles que quelques-unes de celles qui se trouvent dans la même Lettre de Mr. de la Quadra. C'est de quoi le Roi vient d'ordonner à son Ministre auprès de S. M. Cath. de s'acquitter dans les termes sérieux & solides de la réponse de S. M. & dont Elle m'a pareillement ordonné de communiquer à V. H. P. la copie ci-annexée.

Après avoir ainsi exposé à V. H. P. en quoi consistent les nouvelles remontrances que le Roi vient d'ordonner à son Ministre à la Cour d'Espagne d'y faire en son nom, & ce qui y a donné occasion, il ne me reste qu'à ajouter, par ordre exprès du Roi, que S. M. se fondant sur la peine qu'Elle ressent en véritable Ami, par rapport aux griefs de V. H. P. & sur la part qu'Elle est actuellement occupée à

prendre

prendre aux plaintes que V. H. P. viennent tout nouvellement de porter là-dessus à la Cour d'Espagne, aussi-bien que sur la nécessité de ce concert & de cette harmonie, qui font le bonheur & la sûreté des deux Nations, & de l'efficace desquels il me seroit aisé d'indiquer des preuves toutes recentes, Elle se flatte & se promet, que V. H. P. convaincus des mêmes veritez & animés par les mêmes principes, ne se laisseront point détourner de répondre à l'exemple & à l'attention amiable de S. M., mais qu'Elles enverront, sans perte de tems, les ordres nécessaires à leur Secrétaire à Madrid, de persister à seconder & à appuyer les remontrances que Mr. Keene, conformément à la Lettre ci-dessus citée, y aura encore faites, sur nos griefs, pour en obtenir un redressement prompt & précis. A la Haye le 9. Avril 1738.

Le Marquis de Saint Gilles, Ambassadeur d'Espagne, sçachant que Mr. Trevor alloit présenter son Mémoire aux Etats Généraux, & de quelle consequence seroit leur préavis, en Ministre habile il prévint L. H. P. par le Mémoire dont voici la teneur.

Hauts & Puissans Seigneurs.

J'ai été informé des diligences qu'a faites le Ministre Britannique, pour faire anticiper l'Assemblée des Etats de Hollande, & qu'il y a réussi & obtenu, qu'elle se tiendroit une semaine plutôt; sa prétention est, à ce qu'on m'a assuré, que cette Province, en qualité de principale intéressée aux plaintes déjà publiques de quelques Négocians de ses Ports, insere dans son préavis, que L. H. P. seront requises d'écrire au Secrétaire de Mr. Van der Meer & de lui ordonner, qu'il joigne ses bons offices à ceux du Ministre Britannique & fasse cause commune avec lui, en appuyant la réplique faite par l'Angleterre

des Princes, &c. Juillet 1738. 27

à la Reponse que Mr. le Marquis de la Quadra a donnée au Mémoire présenté en dernier lieu par Mr. Keene.

Je me sens obligé de représenter à V. H. P., combien il importe à l'honneur & aux intérêts du Roi mon Maître, que l'on n'ait d'égard pour cette instance, qu'autant que la très-grande sagesse de L. H. P., quand elles seront parfaitement informés du fond des affaires en question, jugera que l'équité & la justice le requierent.

Je suis peu au fait des anciennes plaintes des Négoçians Anglois, & j'aime trop le verité pour avancer la moindre chose, dont je ne sois pas certainement assuré: & tout ce que j'en puis dire, c'est qu'après le Traité de Seville en 1729. il se forma une Assemblée de Commissaires Espagnols & Anglois pour examiner conjointement les griefs de la Nation Britannique & ceux de la Couronne d'Espagne. Cela dura quelques années, & quand on eut vu que les pertes souffertes durant la guerre & durant le tems de cette discussion, étoient à peu près égales, la Commission se separa sans rien décider formellement: Et au cas que les Anglois se croient lésés, ou qu'ils soient mécontents de cette indécision, il est aisé de retablir la commission, ou d'en créer une nouvelle, pour y examiner distinctement & décider définitivement les points debatés, & je ne doute point que le Roi, dont la bonne volonté & l'équité naturelle se sont tant de fois déclarées dans ses reponses & résolutions, ne soit dans la disposition prompte & sincere d'y apporter toutes les facilités.

Quant aux nouvelles plaintes, qui, à ce que je vois, sont contenues dans le dernier Mémoire présenté par Mr. Keene, elles regardent six Navires qu'on dit avoir été pris par les Garde-Côtes dans les Indes Occidentales, & de l'un desquels la restitution est déjà

déjà ordonnée, en donnant caution, qu'au cas que l'on fasse voir que la preuve avancée par les Commerçans Anglois qui y sont interessés, ne soit pas valable, ils le rendront, ou l'équivalent. Une résolution si favorable ne les satisfait pas. Leur refus de donner caution marque la défiance, qu'ils ont eux-mêmes de la bonté de leur droit. Toutes ces plaintes sont du Printems, de l'Été, & de l'Automne de l'an passé 1737., & comme tout le monde sçait quelle est la distance desdites Indes en Espagne, & qu'on n'a pas d'abord l'occasion des Vaisseaux, qui apportent des nouvelles des Mers & des Ports, où les évènements se sont passés, il paroît, qu'il n'y a pas lieu de regarder comme des délais affectés le retardement de l'arrivée des informations qui sont nécessaires pour donner une décision juste; puisque sans cette circonstance, que V. H. P. ont adoptée pour principe & pour fondement essentiel dans leur dernière résolution au sujet de la plainte que je leur ai faite, on ne peut prendre aucune résolution solide & équitable. Je suis persuadé, que la grande équité de V. H. P. se formaliseroit, si je prétendois qu'on me donnât une prompte satisfaction sur les insultes que j'ai alléguées & prouvées par des Lettres, & par des Actes que j'ai fournis à ce sujet, sans leur donner le tems de s'informer & d'oïr les accusés & les interessés, & tout ce qu'ils peuvent dire pour leur décharge & satisfaction.

Ce principe si juste, si connu, si généralement observé, je l'applique aux nouvelles plaintes des Négocians Anglois. Ils les ont données l'hiver dernier. L'équité semble exiger qu'on en attende les informations demandées aux Gouverneurs, & à ceux qu'ils traitent d'infraçteurs des Traités & des pirates, & en donnant le tems convenable pour les recevoir, ils seroient entièrement contents des résolutions de S. M.

des Princes &c. Juillet 1738. 29

& de son Conseil des Indes, comme Mr. le Marquis de la Quaara l'assure dans la reponse ci dessus mentionnée.

Cette reponse qui a donné lieu à la replique, a été faite à ma Cour aux vives instances du Ministre Britannique. Cette reponse dis-je se réduit en substance à répondre au contenu du Mémoire de Mr. Keene & à lui demander, qu'il nomme ceux qu'il appelle infracteurs des Traitez de 1664. & 1670. lesquels il allegue, qu'il specifie les ordres qui sont restés sans effet, & désigne à l'occasion desquels faits & desquelles instances ils ont été expédiés, & à quels Ministres on s'est adressé, afin que S. M. les fasse renouveler & examiner sans delai & châtier sévèrement, selon sa justice les Ministres qui en auront retardé, empêché, ou négligé l'exécution; parce que sa volonté Royale est qu'on les observe religieusement & très-punctuellement. Toute la difficulté en ce point délicat consiste donc uniquement, que l'on fait des allegations générales sans rien specifier, ni prouver comme on devoit le faire, & par consequent elles ne sont point en état d'être terminées par une prompte & équitable décision.

Un autre point important de cette reponse est ce qui regarde les deux Traités : On y fait voir que ce qu'on prétend dans ledit Mémoire être relatif au Traité de 1667. , n'y a pas le rapport allegué que l'on suppose pour ce qui est des Indes Occidentales, & on le prouve par divers articles desdits Traités, que l'on y insere, pour faire voir qu'ils ne sont applicables qu'au Commerce de l'Europe, & qu'il n'y a uniquement que l'article huit qui concerne le négoce de l'Amérique & cela est encore démontré par l'article huit du Traité de 1670. , dans lequel il est stipulé que les Sujets respectifs ne pourront ni commercer, ni négocier aux Pays ou Ports possédés par les Souverains
contractans,

contractans ; & dans celui de 1667. , tous les articles concourent à permettre le Commerce , l'entrée , la sortie , la vente , l'achat ; mais ni le but , ni l'esprit de cette reponse n'est point d'empêcher qu'on relâche aux Ports des Indes dans les cas de nécessité , comme cela y est expressément énoncé , conformément à la teneur claire & évidente des deux Traités : On n'y interdit que les abord volontaires & frauduleux , sous des prétextes spécieux , pour frauder les droits ; on n'y met nul obstacle aux routes accoutumées & nécessaires de chaque Nation pour aller à ses Colonies , selon les Traités respectifs : On veut uniquement prévenir la fraude & la contrebande si préjudiciables à l'Espagne & si utiles aux Négocians , que quand même ils perdroient trois ou quatre Navires (qui pour l'ordinaire sont de très-peu de valeur) un seul qui leur réussit dans sa contrebande , les dédommage de leurs pertes & les enrichit. C'est de quoi ceux qui en ont la pratique , & sont au fait , peuvent rendre témoignage. Je l'ai moi-même reconnu dans l'exercice de différentes charges , dont j'ai été revêtu , & dans le gouvernement des Ports de Mer. V. H. P. pensent , sans doute , de même ; Elles ont trop de lumieres & de discernement pour n'en pas juger ainsi. Je suis sûr que Sa Majesté Britannique , dont la sublime intelligence & la droiture inalterable sont généralement reconnues , aussi bien que la profonde sagesse de son Ministère , en conviendront sans difficulté , & rien n'est plus conforme aux Traités qui défendent aux Souverains de s'offenser mutuellement , & de permettre qu'il soit fait aucun préjudice aux Sujets , ou aux intérêts de la Puissance qui a contracté avec eux.

On a pourvu aussi à l'article 11. du Traité de 1670 & dans quelques autres du Traité de 1667. , à ce qu'on ne donnât ni ne laissât donner des lettres de represailles ; si non en cas d'un déni de justice , ou
formel

formel ou tacite, mais légitimement inferé, & après un espace de tems convenable. Or en la reponse mentionnée, non-seulement le Roi ne refuse pas de faire justice, mais même il offre de châtier sévèrement les prévaricateurs, & de réparer les dommages aux Négocians qui prouveront avoir été lésés, & afin d'observer ponctuellement les Traités, & pour que tout cela ait son plein & entier effet, il ne manque plus rien, si-non que le demandeur, dont le devoir est de prouver, prouve effectivement ce qu'il avance; que l'on combine & compare ses preuves avec ce que les accusés alléguent pour leur décharge, afin que l'on puisse décider selon le droit.

Ceci posé avec ce qui a été dit ci-devant, il ne paroît pas que l'on soit, ni que l'on puisse être dans le cas de permettre des représailles, & comme d'une petite étincelle il peut se former un grand incendie, elles pourroient être le prélude d'une rupture, & donner lieu à une guerre générale, puisque d'autres Souverains pourroient y prendre part, soit par rapport aux liens du sang, soit à cause des Alliances, ou de l'amitié, ou du Voisinage, soit par un intérêt commun ou particulier. Je ne m'arrêterai point à insister sur les grandes pertes, qu'à l'occasion de quatre particuliers (qui demandent la liberté & l'impunité d'un Commerce illicite, supposé que leurs plaintes ne leur soient pas suggérées par un autre motif) souffriroit toute la Nation Angloise, dans un cas, auquel on ne doit pas s'attendre, vu la sagesse & l'équité de Sa Majesté Britannique & la prudence de ses Ministres. On a vu, & c'est même un des principes de droit naturel, sacrifier un ou deux particuliers pour le salut de toute une Nation; mais le contraire seroit un phénomène nouveau, qui arriveroit pourtant, si pour contenter un très-petit nombre de Négocians, on risquoit le repos public. Comme les dites pertes se
découvrent

découvrent assez dans la déduction qui en a été publiée en divers papiers publics, & que la mémoire de la dernière guerre est encore récente, cela me dispense d'entrer dans aucun détail là dessus.

Tout le monde sçait le grand Commerce que l'Angleterre fait en Espagne, dont tous les Ports sont remplis de Vaisseaux Anglois, & d'où elle tire quantité de choses d'un usage nécessaire & indispensable à l'entretien de la vie des particuliers, ou à l'agrandissement de son commerce & à l'avantage de ses Négocians, & qu'il n'en est pas de même des Espagnols à l'égard de l'Angleterre. Il est remarquable, qu'on ne se soit jamais plaint que dans les Indes les Espagnols aillent dans les Mers ou dans les Ports des autres Nations étrangères, pour les molester aucunement. Toutes les plaintes qu'on fait d'eux, c'est qu'ils gardent leurs Domaines, leurs Côtes, & leurs Ports conformément à leurs Traités. Il paroît qu'à cet égard il ne seroit pas difficile de s'ajuster, si ce n'étoient des prétextes politiques pour des motifs particuliers que chacun sait, si on formoit un nouveau règlement qui expliqueroit ces Traités, & en rectifieroit ce qu'il y a de defectueux, ou d'ambigu, sur les points qui occasionnent les plaintes actuelles, afin de prévenir la recidive. Il paroît que par ce moyen il n'y auroit plus à l'avenir de pierre d'achoppement qui pût altérer la bonne intelligence des deux Souverains, tant à l'égard des deux Traités en question, qu'à l'égard de la liberté du Commerce légitime de leurs Sujets respectifs.

Je représente ce que j'ai cru plus propre à faciliter la juste décision de V. H. P. Je dois leur remontrer qu'à en juger par tout ce qui a été rapporté, les plaintes de quelques Négocians de cette Republique qui sont mécontents, ne sont pas de la même nature que celles des Anglois, qui ont une autre source & motifs.

motifs. Les griefs des Anglois sont de plusieurs espèces différentes. Il y en a d'anciens, il y en a de nouveaux. Il y a des difficultés relatives à des Traités de commerce propres & particuliers aux deux Nations, & de plus les circonstances dont leurs plaintes sont accompagnées n'ont rien de commun avec celles des Négocians Hollandois, dont les griefs se réduisent à de simples prises. Il ne s'agit à leur égard que de cinq Vaisseaux, qu'on dit avoir été pris en Amérique par les Garde-Côtes Espagnols, & même cette affaire est en bon train de s'accorder, puisque des cinq Vaisseaux, il y en a deux dont les informations sont déjà arrivées & la légitimité ou l'illégitimité de leur prise est à la veille d'être décidée à Madrid au Conseil des Indes, & ensuite par S. M. en présence de Mr. Van der Meer qui sera instruit des preuves qu'allégueront les intéressés, & enverra copie de ce procès, afin que V. H. P. soient informées de la justice avec laquelle on y a procédé & procède. Ainsi, reste trois Vaisseaux au sujet desquels on a fait dès le mois d'Avril de l'an passé avec le concours de Mr. Van der Meer les recherches les plus exactes, & envoyé différents ordres du Roi à tous les Ports, où ils ont pu être conduits, afin de sçavoir ce qu'ils sont devenus, & de vérifier ce qu'on en débite, & les informations demandées étant venues à en juger par la diligence & la bonne foi avec laquelle on procède en cette affaire, je ne doute nullement qu'à l'arrivée dudit Mr. Van der Meer à Madrid les choses ne se terminent amiablement dans le cours même de cette année.

Il est certain qu'en ces derniers mois il est arrivé divers Navires de Curacao & de Portorie à Amsterdam, parce que le Roi a réitéré ses ordres & enjoint qu'on ne trouble point les Nations amies dans leur Commerce légitime, & qu'on observe les Traités: Sa Majesté ne désirant rien plus ardemment que de conserver une

bonne intelligence, & une inalterable Amitié avec la République, on ne tardera pas à en avoir des preuves réelles; & pour prévenir à l'avenir de pareilles plaintes, le Roi a ordonné qu'aucun de ses Sujets ne pourra, sans une Patente Royale, être Garde Côte, ni prendre aucun Navire, & sans qu'il ait donné caution valable des dommages qu'il pourroit causer, & que les Gouverneurs en seront eux-mêmes responsables.

Ceci considéré, ce ne seroit pas correspondre à une conduite si nette, que d'accorder l'union qu'on dit être demandée, & de faire cause commune. Par rapport à la réplique en question, il paroît qu'il est nécessaire d'en voir le contenu; & si la sollicitation n'a pour but que de bons offices pour procurer la meilleure & la plus prompte expédition de ce que souhaite l'Angleterre, comme on en a fait en dernier lieu, bien loin de m'opposer à l'exécution, je m'offre à les appuyer avec les miens, quoique je croye ces bons offices assez inutiles, vu la déclaration que le Roi a faite de ses bonnes dispositions dans sa réponse. Je sçais combien S. M. est portée à conserver une sincère amitié & une bonne harmonie avec l'Angleterre, & combien elle souhaite d'éviter tout ce qui pourroit troubler le repos public, au maintien duquel nous devons tous concourir. Comme V. H. P. regleront leur Résolution à cet égard sur le préavis de la Province d'Hollande, je me flatte, qu'elle sera favorable aux intérêts de S. M. & conforme à tout ce que j'ai cru devoir leur représenter en son Royal nom, uniquement pour l'effet mentionné, A la Haye, ce 3. Avril 1738.

Les Etats Généraux ont répondu à ce Mémoire par de fortes assurances du désir qu'ils ont de vivre en bonne intelligence avec le Roi d'Espagne, & par des louanges à Mr. de St. Gilles de ses intentions

tions pacifiques. Leur Résolution à ce sujet lui a été remise; nous en avons déjà fait mention, comme de celle qui a été prise sur le Mémoire de Mr. Trevor; mais ces pièces étant ce qui interesse les Cours, on ne doit pas se contenter dans un Recueil propre à servir à l'Histoire du tems, du peu que nous en avons dit; elles doivent y être inserées tout au long, même par préférence à toute autre chose. Voici donc celle qui a rapport au Mémoire du Ministre Anglois.

A été lu dans l'Assemblée le Mémoire du Secretaire Trevor, chargé des affaires de la Grande Bretagne, par lequel il communique à L. H. P. une Réponse faite de la part de Sa Majesté le Roi d'Espagne, par Mr. de la Quadra, à Mr. Keene, Ministre de Sa Majesté Britannique à Madrid sur son Mémoire du 20. Decembre, par rapport aux plaintes sur la prise & la confiscation des Vaisseaux des Sujets de Sa Maj. Britannique par les Espagnols dans les Indes Occidentales; & par lequel il communique aussi un Mémoire ou une Replique, que ledit Mr. Keene doit présenter là dessus à la Cour d'Espagne, demandant que L. H. P. veuillent faire appuyer & seconder par le Secretaire de Mr. l'Ambassadeur Van der Meer les Représentations y contenues, & plus amplement mentionnées audit Mémoire, &c.

Sur quoi ayant été délibéré, il a été trouvé bon & arrêté, que copie dudit Mémoire & des pièces y jointes, sera envoyée au Secretaire de Mr. l'Ambassadeur Van der Meer, & qu'il lui sera ordonné, pendant que ledit Mr. Van der Meer restera absent, de seconder de son mieux, au nom de L. H. P., par toutes sortes de bons offices, & par tout où cela pourra être de quelque fruit, les Représentations de Mr. Keene, contenues dans le Mémoire, ou la Replique qu'il présentera à la Cour d'Espagne, & cela à ce que le Roi de la

Grande-Bretagne puisse obtenir une satisfaction équitable, par rapport aux prises injustes des Vaisseaux & des Cargaisons de ses Sujets. Que pareillement il soit donné des ordres suffisans pour l'avenir à ce que de pareils procédés ne soient plus mis en usage contre les Vaisseaux des Sujets de la Grande-Bretagne par les Garde-Côtes, ou par d'autres Vaisseaux ayant commission du Roi d'Espagne, ou qui portent son Pavillon; & particulièrement à ce que lesdits Vaisseaux Espagnols s'abstiennent de visiter les Vaisseaux en pleine Mer, & de les arrêter & confisquer, sous prétexte de Contrebande; mais que lesdits Vaisseaux Espagnols aient à se régler en tout conformément aux Traités, afin que de cette manière, eu égard au passé, tout sujet de plaintes bien fondées, soit levé par une juste satisfaction, & qu'en égard à l'avenir, tout sujet ultérieur de plaintes soit prévenu par des ordres suffisans, & que les différends puissent être terminés à l'amiable, comme cela sera nécessaire pour la conservation de l'amitié réciproque. Et sera l'Extrait de cette présente Résolution de L. H. P. remis audit Secrétaire Trevor.

La Résolution des Seigneurs Etats Généraux sur le Mémoire du Marquis de St. Gilles porte ce qui suit.

Où le rapport de Mrs. de Hekeren, de Brandzenbourg, & d'autres Députés de L. H. P. pour les affaires étrangères, qui, en vertu de leur Résolution Commissoriale du 8. de ce mois, ont examiné le Mémoire de Mr. le Marquis de St. Gilles, Ambassadeur d'Espagne, touchant la Réplique, ou les nouvelles Représentations à faire de la part de S. M. le Roi de la Grande Bretagne, à la Cour d'Espagne par Mr. Keene, par rapport aux plaintes des Marchands Anglois, touchant les prises de leurs Vaisseaux & effets, par les Espagnols dans les Indes Occidentales, & à cause

cause de la Visitation & de la Détention de leurs Vaisseaux en pleine Mer sous le prétexte de Contrebande, ledit Mémoire tendant à ce que L. H. P., sur les instances que Mr. Trevor doit faire ici, ne veuillent pas en faire une cause commune avec la Grande Bretagne, ainsi que cela est plus amplement deduit dans ledit Mémoire inséré dans les Actes du S. de ce mois. Sur quoi ayant été délibéré, il a été trouvé bon & arrêté, qu'il sera répondu à Mr. le Marquis de St. Gilles sur son dit Mémoire, que L. H. P. envisagent les Représentations qui y sont comprises, comme l'effet de la bonne volonté & des salutaires intentions de Mr. l'Ambassadeur, pour effectuer, s'il est possible, que les plaintes des Sujets de la Grande Bretagne, par rapport au procédé contre les Vaisseaux dans les Indes Occidentales, ne produisent point des brouilleries & ne parviennent à des extrémités, mais que plutôt ce sujet de mésintelligence soit ôté par des voyes amiables. Que L. H. P. ne peuvent que louer le but salutaire que Mr. l'Ambassadeur se propose, puisqu'Elles-mêmes ne souhaitent aussi rien plus ardemment sinon que cette pierre d'achoppement puisse être levée par les moyens les plus convenables, & que par une satisfaction équitable aux plaintes des Marchands Anglois qu'on trouvera bien fondées, & par des ordres & des explications suffisantes pour l'avenir, la confiance mutuelle, l'amitié & la bonne intelligence soient conservées de part & d'autre. Qu'au tems que Mr. l'Ambassadeur presenta son Mémoire à L. H. P., Mr. Trevor ne s'étoit pas encore adressé à Elles sur ce sujet; mais que ce ne fut que le jour suivant, qu'il leur communiqua la Réponse donnée dernièrement à Mr. Keene par Mr. de la Quadra, au sujet desdites plaintes, comme aussi la Réplique, ou les nouvelles Représentations que Mr. Keene a ordre de faire au nom de S. M. Britannique sur

le même sujet, & qu'il a demandé que L. H. P. voulussent seconder par leur Ministre à la Cour d'Espagne les Représentations que S. M. Britannique a ordonné de faire à la même Cour sur ce sujet. Que L. H. P. considérant que les plaintes des Sujets de la Grande Bretagne, par rapport à la Détention violente de leurs Vaisseaux & Effets, & au trouble causé dans leur libre Navigation & Commerce licite aux Indes Occidentales, sont entièrement de même nature que les plaintes des Sujets de la République, dont L. H. P. demandent le Redressement à la Cour d'Espagne, & qu'Elles attendent de l'amitié de S. M. Cath., qui leur sera toujours précieuse : Et considérant en même-tems que S. M. Britannique a bien voulu, à leur requisition, entrer dans leurs besoins, & qu'Elle a eu la bonté de donner ses ordres pour appuyer par ses bons offices leurs justes représentations sur cette matière, le moins qu'Elles ont pu faire a été de donner pareillement des ordres dans un cas tout pareil, pour appuyer de même de leurs bons offices les représentations qui doivent être faites de la part de sadite Majesté à cet égard, d'autant plus que les plaintes des Sujets de S. M. Britannique, & celles des Sujets de la République ont un très-grand rapport ensemble, les unes & les autres étant cependant fondées sur les Traitez & sur le Droit des Gens. Que L. H. Puissances croyent pouvoir se dispenser pour le présent, d'entrer en discussion sur les raisonnemens contenus dans ledit Mémoire, lesquels, pour autant qu'ils regardent la Grande Bretagne, trouvent leur solution dans les Mémoires & écrits donnez de la part de cette Couronne, & pour autant qu'ils ont pour objet la République, dans les Résolutions de L. H. P. prises successivement sur ce sujet. Que pour prévenir toutes les mauvaises suites, qu'on a lieu d'apprehender des susdites plaintes, & de la mésintelligence qui

des Princes &c. Juillet 1738. 39

en resulte, rien ne pourra être d'une plus grande efficacité, sinon que lorsqu'il plaira à S. M. Cath. de donner les ordres requis, suivant son équité si renommée, à ce qu'aux Sujets de la Grande Bretagne, aussi bien qu'à ceux de la République, à l'égard des choses passées, on fasse restitution, ou qu'on les dédommage des Vaisseaux & des Effets, qui leur ont été enlevés injustement par les Espagnols aux Indes Occidentales, & quant à l'avenir, qu'on ne les trouble plus dans leur Navigation & Commerce libre & licite, & qu'on ne veuille point établir à leur égard des Principes & des Fondemens qui ne peuvent se combiner avec les Traitez & avec le Droit des Gens. A quoi L. H. P. prient Mr. l'Ambassadeur de vouloir contribuer par ses bons offices. Et sera l'Extrait de la présente Résolution remis à Mr. le Marquis de St. Gilles par l'Agent van Byemont.

Nous aurions cru être redevable de ces pièces au Public, si nous ne les lui avions présentées, considéré le période auquel les choses ont touché par rapport aux déprédations.

IV. Le Marquis de Fenelon, Ambassadeur de France est de retour à La Haye depuis le 2. Juin. Le Comte d'Uhlefeld y réside à présent avec un caractère pareil, ayant reçu de Vienne les Lettres qui le créent Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale. Il les présenta le 3. à Monsieur d'Ailva, Président de semaine à l'Assemblée des Etats Généraux pour la Province de Frise, qui, après le rapport fait, fut député chez Son Excellence pour la complimenter à ce sujet. Ces deux Ambassadeurs ont remis depuis à L. H. P. une nouvelle Déclaration concernant les affaires de la Succession des Duchés de *Guillers & de Bergue*, qu'il semble qu'on veut remettre sur le tapis.

V. Douze Vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales sont entrés au commencement de Juin dans le Texel richement chargés : on y en attendoit encore divers autres dans le cours du même mois avec des cargaisons également riches ; ce qui joint à l'arrivée de quelques Vaisseaux François & Anglois dans les Ports de France & de la Grande-Bretagne, qui ont aussi sur leurs bords toutes sortes de marchandises & denrées des Indes Orientales, ces sortes d'effets pourront bien se vendre à plus bas prix que par le passé.

Au rapport d'un des Bâtimens arrivés des Indes & de diverses Lettres, il y a eu la nuit du 11. au 12. Octobre dernier dans le Golfe de *Bengale* une tempête des plus affreuses, ayant fait périr presque tous les Vaisseaux qui étoient dans cette plage, & causé un déluge qui fit monter les eaux d'environ 35. pieds au dessus de leur hauteur ordinaire. Parmi les Vaisseaux qui ont fait naufrage, on en compte huit Anglois, deux Hollandois, & un François avec tous leurs équipages, & plusieurs milliers de Barques Indiennes. On trouvera à l'Article de France un plus ample détail de ce déluge.

VI. On acheve de dresser à *Bruxelles* les instructions des Commissaires qui doivent se rendre à Lille pour le reglement des limites avec la France, & le commerce. Le Baron de Kiefeghem, Gouverneur de Gand, est nommé premier Commissaire de l'Empereur aux Conférences qu'on y doit tenir. On ne reprendra pas, dit-on, celles du Congrès d'Anvers, qu'on n'ait terminé ce qui sera mis sur le tapis à Lille.

A R T I C L E III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Le Courier qui fut envoyé à la Cour de Vienne au sujet de la prise de possession des Fiefs de *Carpegna*, *Scavolino* & *Montefelvro* par les Troupes du Grand Duc de Toscane, est de retour avec des dépêches dont la teneur porte, que S. A. R. ne croyoit pas que la Regence de Florence eut rien fait dans cette prise de possession que conformément à ses droits; que néanmoins Elle ne refusoit pas d'écouter les raisons du Marquis *Emile Cavallieri* sur ses prétentions, ni de faire retirer les Troupes qui ont été détachées pour aller prendre possession des Fiefs qu'on a nommés, aussi-tôt que la Cour de Rome se sera engagée de ne rien innover à l'égard de ces Fiefs, non plus que de les laisser *in statu quo* jusqu'à ce qu'on eut examiné & réglé les différends. Ces dépêches dictées par l'équité & la droiture, ont satisfait le Sr. Siège, qui délibère actuellement sur ce qu'il y a à faire valoir dans cette conjoncture. En attendant on est persuadé à Florence que l'opposition formée par le Marquis *Cavallieri* à la prise de possession, n'est rien moins que bien fondée, puisqu'il n'est pas Descendant en ligne directe des Princes de *Carpegna*, & qu'anciennement il a été réglé qu'on ne recevra comme habiles à leur Succession, que les Enfants nés dans cette ligne.

II. L'Acte d'Investiture du Royaume de Naples envoyé à Madrid, y a reçu l'agrément du Roi Catholique, & le Cardinal *Aquaviva* en donna part au Pape & au Sacré College dans un Consistoire qui se tint le 5. Mai. Il se rendit le lendemain en grand cortège

cortège à l'Audience de Sa Sainteté, & lui présenta
 les Lettres de créance du Roi Don Carlos pour rece-
 voir cette Investiture; ce qui eut lieu le 12. dans
 une Congrégation Consistoriale, où l'on fit lecture de
 la Bulle dressée à ce sujet. Après cette lecture, le Car-
 dinal Aquaviva qui s'étoit encore rendu à l'Audience
 du Pape avec un nombreux cortège de Carrosses, fut
 introduit dans la Salle, & prêta, en qualité d'Am-
 bassadeur du Roi de Naples, serment de fidélité
 entre les mains de S. S. A l'issuë de cette cérémo-
 nie qui se fit avec éclat, le Cardinal dépêcha un
 Courier à Naples pour y donner la nouvelle de ce
 qui s'étoit passé. Son Eminence fit signer le lende-
 main la Bulle par tous les Cardinaux, & l'a envoyée
 à Naples. On a publié de la reconnoissance de
 l'Infant Don Carlos dans un nouveau Consistoi-
 re; & la présentation de la Haquenée, & du
 tribut ordinaire pour le Royaume de Naples a dû
 se faire aussi peu après dans le Palais Farnese par le
 Connétable Colonna, nommé à cet effet par Sa Maj.
 Napolitaine. Cette grande affaire est ainsi entière-
 ment consommée, & par conséquent les Armes du
 Roi des deux Siciles sont replacées sur les portes du
 Palais Farnese & de l'Hôtel des Postes à côté de
 celles du Pape, la Nonciature rouverte à Naples, le
 Cardinal Spinelli retourné à son Archevêché, un
 ordre circulaire envoyé à tous les Gouverneurs des
 Villes & lieux de l'Etat Ecclésiastique par où la
 Reine de Naples a dû passer, de la faire recevoir &
 complimenter par les Magistrats aux portes de cha-
 que Ville, en lui rendant tous les honneurs dûs à la
 Royauté, & Mr. Ghigi est parti avec caractère d'Inter-
 nonce auprès de cette Princesse, pour la complimen-
 ter au nom de Sa Sainteté. Le Cardinal Aquaviva
 l'est aussi allé recevoir à Ferrare, accompagné du
 Duc Strozzi, de Mr. Santobueno, de l'Abbé Aqua-
 viva,

viva, & d'une suite nombreuse. C'est le Cardinal Mosca qui a été déclaré pour la recevoir dans la même Ville en qualité de Légat à *Latere*.

Il y avoit cependant encore sur la fin de Mai quelques affaires à regler avec la Cour de Naples, comme on le sçait, mais la principale qui étoit l'investiture, n'en a rien souffert. On compte de les terminer dans peu, si elles ne le sont à présent, aussi-bien que celle de l'Archevêché de *Montreal* qui n'a plus d'autre pierre d'achoppement qu'une pension annuelle de vingt mille écus offerte au Cardinal Cinfuegos, & dont il se contente; mais toujours avec la demande qu'elle soit payée par la Banque Apostolique.

Reste aussi de ce qui paroît interessant, la nomination au Cardinalat de Mrs. Passionei & Delci qui n'est pas faite, & à laquelle on s'attendoit dans l'un des Consistoires qui ont été assez frequens depuis un mois. Cependant elle ne tardera point, s'il est vrai comme on l'assure, que les Cours de Vienne & de Versailles, où ces deux Prélats ont été Nonces, ont fait déclarer qu'elles ne reçoivent point de nouveaux Nonces, que S. S. n'ait élevé auparavant ceux-ci à la Pourpre.

III. *Naples*. L'Original de la Bulle d'Investiture pour ce Royaume, fut apporté au Roi le 15. Mai par l'Abbé Storace. Dès le même jour on envoya un Exprés à Nola pour inviter Mr. Simonetti, Nonce du Pape, à venir rouvrir la Nonciature; & le lendemain le Cardinal Spinelli, Archevêque, qui étoit revenu de Rome depuis le 12., alla rendre ses respects au Roi, qui le reçut avec des marques particulieres de bienveillance. On peut inferer de ceci que toutes les difficultés entre la Cour & le St. Siège sont autant que levées, & que les Articles d'un accommodement seront bientôt publiés.

IV. C'est le Prince Royal de Pologne, frere de la Reine, qui l'a époulee le 9. Mai à Dresde au nom & de la part du Roi, comme on le verra plus amplement à l'Article d'Allemagne, & le 13. que cette Princesse accompagnée de S. A. R. se mit en chemin pour venir à Naples. Le Roi a fait louer un superbe Palais pour y loger ce Prince. On en a loué aussi deux autres l'un pour un Ambassadeur que le Roi de Portugal envoie en cette Cour, & l'autre pour le Comte d'Essex, Envoyé d'Angleterre à Turin, qui doit être arrivé aussi en cette Capitale avec caractere d'Ambassadeur Extraordinaire de Sa Maj. Britannique, tous deux pour complimenter le Roi sur son mariage de la part de leurs Maîtres.

On a fait pour la confirmation de ce mariage & l'entrée de la Reine à Naples, qui a été fixée au 18. Juin, des préparatifs que rien ne pouvoit surpasser en bon goût & en magnificence. Le *Te Deum* fut chanté le 9. dans la Chapelle du Palais à l'occasion de la cérémonie des Epousailles qui s'est faite à Dresde; le 13. on commença des prieres publiques dans l'Eglise de St. Laurent, où le Vénétable fut exposé, pour que Dieu accorde un heureux voyage à la Reine, & tout ce qu'il y avoit de Seigneurs & Dames nommées pour aller jusqu'à *Palma - Nova* à la rencontre étoient partis plusieurs jours auparavant. Cette Princesse a été haranguée & reçue dans les divers Etats d'Italie par où Elle a passé, avec toutes les marques d'honneur qui lui sont dûes. C'est un cérémonial qui avoit été ordonné & réglé par tout, & qu'on passera d'autant plus volontiers sous silence, que si nous entreprenions de mettre dans un détail ces receptions & ces harangues, nous fatiguerions autant nos Lecteurs, qu'elles ont fatigué la Princesse à qui on les a faites.

V. Milan. Un Corps de Troupes Piémontoises est venu au mois de Mai, par ordre du Roi de Sardaigne, prendre possession de *San-Sebastiano*, *Garbegua*, *Fabrica* & *Baghera*, qui sont des Fiefs relevans de l'Empereur, & possédés par la Maison de Doria. C'est par là que S. M. Sardaignoise a exécuté la résolution que nous dîmes le mois passé qu'Elle avoit prise de s'emparer de quelques Fiefs dans le Tortonois. Le Gouvernement n'a point tardé d'envoyer un Exprés à la Cour de Vienne pour l'informer de cet événement, & lui demander ses ordres. En attendant, on se tient plus que jamais sur ses gardes dans cet Etat & Duchés réunis, dont le Comte de Traun, Gouverneur Général, a fait changer les Garnisons. Cette entreprise du Roi de Sardaigne paroît devoir se soutenir, ou être suivie de quelque autre; car on remarque que ce Prince fait faire de nouvelles levées d'une manière extraordinaire, & que tout y est admis jusques aux criminels d'une certaine espece, c'est-à-dire, ceux dont les crimes peuvent se pardonner ou s'effacer par argent. On continuë en même-tems avec empressement à fortifier les Places frontieres; & les Garnisons de celles de la Sardaigne ont été renforcées depuis peu.

La Republique de *Venise*, dont nous n'avons rien à rapporter, si ce n'est que par la politique elle a sçû se maintenir quant à la guerre des Turcs, jusqu'à n'y prendre aucun parti, se trouve aujourd'hui d'avoir établi les choses à cet égard selon la prévoyance. C'étoit, sans doute, celle qu'elle ne seroit pas entraînée dans cette guerre par nécessité, puisqu'une suspension d'armes en Hongrie, semble, suivant bien des conjectures, ne devoir pas être rejetée à present. On en donnera les motifs à l'article convenable.

VI. *Corse*. Toutes les conférences du Comte de Boissieux Commandant les Troupes Françoises dans cette Isle, avec les Députés des Mécontens, finirent sur la fin d'Avril, & leur objet a été un Traité d'Accommodement qui a été conclu & approuvé ensuite par toutes les Pieves tant en deçà qu'au delà des Monts, à qui les Députés furent le presenter. Ils sont revenus à Bastia le 7. Mai avec cette approbation que le Comte de Boissieux a envoyée à sa Cour pour en apprendre, si le Roi Très Chrétien consentira à une condition que demandent les Mécontens : C'est celle que S. M. T. C. fera de nouveau très-humblement suppliée de laisser dans l'Isle une Garnison de ses Troupes, & de retenir la Ville de Bastia comme la plus convenable, pour faire exécuter les articles du Traité, & empêcher qu'à l'avenir ils ne soient enfreints de part ni d'autre. Les Mécontens se flattent d'obtenir cet article, & les Genoïs spectateurs du tout, ne disent mot. On sera curieux de voir les points de l'accommodement, & s'il y sera fait mention du Seigneur *Theodore*, pour lequel les Corfes ont eu un si grand attachement. En attendant la tranquillité est rendue à l'Isle, & comme la France s'est employée à l'y rétablir, on ne doit pas douter que son Négociateur n'ait trouvé les moyens de pouvoir la conserver.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, en LORRAINE, & à GENEVE, depuis le mois dernier.

I. **F***rance*. Le Courier chargé du Traité d'accommodement conclu par Mr. de Boissieux avec les Mécontens Corfes, l'apporta à la Cour le

26. Mai, & le 29. il reprit la route de *Corse* avec des instructions qu'on y attend pour mettre fin à cet ouvrage & à la pacification qui y est si nécessaire. C'est, peut-être, pour appuyer ou pour faire d'autant mieux respecter les décisions de la Cour, quant aux affaires de cette Isle, qu'on a équipé à *Marseille* quatre Galeres, qui sont destinées à s'y rendre.

On a armé aussi quatre Vaisseaux de guerre à *Toulon* pour croiser sur les Corsaires de Barbarie, sous les ordres du Marquis d'Antin, Vice-Amiral du Levant.

II. L'Assemblée résoluë par le Roi de ses Commissaires à *Lille*, conjointement avec ceux de l'Empereur, a pour objet principal des disputes dont on n'a pas crû devoir parler plutôt. Elles se sont élevées sur les Limites du côté du Duché de *Luxembourg*, à l'occasion de cinq Bureaux des Droits d'Entrée & de Sortie, établis l'un à *Muneau*, les autres à *Bertrix*, *Mortham*, *St. Hubert* & *Flamizoul*. Il y a eu des démarches réciproques à ce sujet qui ne repondoient pas à l'étroite intelligence qu'on remarque entre les deux Monarques, & qui ont attiré leur attention. Leurs Majestés Imperiale & Très-Chrétienne sont convenuës par consequent, pour prévenir de semblables & autres inconveniens, de laisser les choses à l'égard des susdites Terres en dispute, dans l'état où elles étoient avant la déclaration de la dernière guerre, & de supprimer incessamment toutes les innovations qui pourroient avoir été faites de part & d'autre; le tout sans préjudice des Droits des Parties, & jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement d'un commun concert par Leurs Majestés, qui néanmoins se réservent de pouvoir se faire payer respectivement les anciennes redevances accoutumées: Et pour que le commun concert puisse s'ensuivre au plutôt, Elles sont encore convenuës

Sujet d'un
Congrès à
Lille.

convenus des conférences à tenir à *Lille*, & de procéder à leur ouverture, au plutôt dans le terme de trois mois, à compter du 22. Mais que cette Convention fut signée à Versailles par le Prince de Lichtenstein, Ambassadeur de l'Empereur, & par Mr. Amelot, Ministre & Secrétaire d'Etat, munis des pouvoirs nécessaires à cet effet. On doit produire dans ces conférences les Titres que chacun prétend avoir, & discuter & convenir selon les regles de la justice, de l'équité & de la convenance mutuelle; des droits qui peuvent appartenir à l'une ou à l'autre des deux Puissances, sur lesdites Terres; en se promettant même réciproquement que les opérations des Commissaires commenceront par les matieres qui regardent le Duché de Luxembourg, & ses limites, & principalement par ce qui concerne les Bureaux.

Déclaration faite à la Porte Ottomane pour la porter à la Paix.

III. De la part que prend Sa Majesté & son pacifique & consommé Ministre le Cardinal de Fleury, pour rendre la paix aux Puissances Chrétiennes, actuellement en guerre avec l'Empire Ottoman, on peut attendre plus d'effet que de toute autre démarche. Mr. le Marquis de Villeneuve, Ministre du Roi à Constantinople, a ordre de tout mettre en œuvre pour arriver au but qu'on s'est proposé; & comme celui qui réside à Petersbourg s'est donné des mouvemens pour engager la Czarine à la restitution d'*Oszakow* au Sultan, & que cette Souveraine a eu la condescendance d'y acquiescer, comme on l'apprend, on a envoyé de nouveaux ordres à Mr. de Villeneuve de déclarer à la Porte, qu'au cas qu'elle refuse d'accepter la paix à des conditions si raisonnables, le Roi se verroit obligé d'appuyer sa médiation par des moyens plus efficaces. C'est ainsi que la Cour s'explique pour engager le Grand Seigneur au parti qu'on lui propose; d'où l'on doit conclure qu'une

des Princes Co. Juillet 1738. 49

qu'une suspension d'armes fera l'ouverture de la Campagne en Hongrie & vers le Dnieper, & qu'elle sera terminée par un accommodement, sous la Garantie de Sa Majesté, n'étant pas croyable que la Porte s'opiniâtrec après une déclaration de cette nature.

IV. Il est vraisemblable aussi que l'influence de la Cour dans les affaires qui désunissent celles de Madrid & de Londres, les rétablira au point d'y voir revivre bientôt la bonne intelligence que souhaite Sa Maj. Il semble qu'on en ait déjà des gages comme assurés, par ce qui a été avancé de cette réunion à l'Article d'Angleterre; mais ce qui paroît le confirmer, c'est une relation parfaite qu'on remarque depuis peu entre Mr. le Marquis de La Mina & Milord Waldegrave, Ambassadeurs d'Espagne & d'Angleterre auprès du Roi.

V. Si la France par la droiture, & la capacité de son Ministère, parvient ainsi à rétablir le calme entre les plus grands Potentats de l'Europe, il n'est gueres étonnant, si, à ses premiers soins, une Ile déchirée depuis tant d'années par des divisions intestines, est renduë à la tranquillité; & si des troubles élevés dans une petite République, sont dissipés, d'abord après l'offre de la médiation du Roi. On doit entendre ici ce qui s'est passé à Geneve. Comme il nous reste à présenter à nos Lecteurs le Code de cette médiation que nous promîmes à la fin de notre dernier Journal, nous allons le faire, puisque nous touchons cette corde, avant de passer à d'autres matieres.

VI. C'est le 8. Mai vers les neuf heures du matin que l'œuvre de la réconciliation mutuelle entre les Magistrats & les Bourgeois de Geneve, fut terminée. A neuf heures du matin le Conseil général s'assembla au son de la grosse cloche pour confirmer pre-
D micrement

Reconciliation des Genevois entre eux, par la médiation du Roi.

mierement le Code de la médiation accepté sous la garantie du Roi & des Cantons de Zurich & de Berne ; Code que les Médiateurs avoient communiqué dès le 5. aux Petit & Grand Conseils, & qui avoit été lû le 6. & le 7. successivement à tous les Citoyens : Secondement pour confirmer le Traité d'Alliance conclu à Soleure en 1579. entre Sa Maj. , le Canton de Berne, & la Ville de Geneve ; & en dernier lieu le Traité fait entre les Cantons de Zurich & Berne, & la même Ville en 1584. Une députation de dix Membres du Petit Conseil, douze du Conseil des Deux-Cens, & vingt de la Bourgeoisie, allerent prendre le Comte de Lautrec dans son Hôtel, & le conduisirent à l'Assemblée, où il resta jusqu'à la fin avec les Médiateurs des deux Cantons que des Députés y avoient aussi introduits. On fit ensuite à haute voix la lecture du Code, après laquelle chacun donna son suffrage entre les mains de quatre Secretaires, choisis par le premier Syndic, qui reçut leur serment. Deux furent pris dans le Conseil des Deux-Cens, & deux dans le Corps de la Bourgeoisie. De 1350. Membres, il n'y en eut que 39. qui ne furent pas pour l'aprobation. La pluralité l'ayant ainsi emporté, les cloches de la Ville sonnerent toutes, & l'on alla au Temple de St. Pierre rendre grâces à Dieu du rétablissement de la paix. Après la priere on fit trois décharges consécutives de 60. pièces de Canon.

Le Reglement, ou Code de la Médiation, contient 44. articles dont les plus essentiels sont “ Que l'in-
Code de la 44. articles dont les plus essentiels sont “ Que l'in-
Médiation. „ dépendance & la Souveraineté de la Ville de
 „ Geneve sont pleinement reconuës : Que le Con-
 „ seil Général est l'unique Souverain, ayant seul le
 „ droit de faire la guerre & la paix, faire venir
 „ des Troupes étrangères, battre monnoye, mettre
 „ des impôts, emprunter, aliéner : Qu'on ne peut
 augmenter

augmenter les impôts, ni la Garnison, ni rien
entreprendre d'important, comme de fortifier la
Ville, sans la permission : Que les Magnifiques
Conseils ne pourront désormais faire donner la
question aux Criminels, qu'après le jugement
rendu, & qu'afin de découvrir les complices ;
qu'ils seront tenus de faire lire au Prisonnier son
interrogatoire & les reponses avant qu'il les signe,
& son Avocat, son Procureur & deux Amis assiste-
ront à cette lecture ; qu'il ne sera plus astreint,
comme par le passé, d'avouer son crime vrai ou
faux pour recourir au Conseil des Deux-Cens ;
mais qu'il y viendra par requête & moyens de
défense ; & la Sentence du Petit Conseil n'y pourra
pas être aggravée &, &c. ,

Quant aux Députés de la Bourgeoisie, ils sont
remerciés, les Compagnies Bourgeoises dissoutes,
& les Magistrats déposés restent tels, cependant ils
pourront revenir en Ville ; la Médiation l'a même
jugé convenable pour le bien de la paix.

Les Magistrats réhabilités allèrent le 10. remer-
cier les Seigneurs Médiateurs, & dînèrent chez le
Comte de Lautrec. Ils se rendirent aussi chez Mrs.
les Syndics, & reçurent la visite du reste des Ma-
gistrats, des Ministres, & d'un grand nombre des
principaux Bourgeois qui les ont toujours honorés.
Du reste la réconciliation paroît générale & sincère,
les Citoyens se donnant tous les jours toutes les
marques d'une amitié parfaite. Le Conseil a écrit
au Roi & au Cardinal de Fleury, au Roi de la
Grande-Bretagne, au Roi de Suède, aux États-
Généraux des Provinces Unies, aux Loüibies Can-
tons de Berne & de Zurich, & à toute les Puissan-
ces qui ont paru s'intéresser à l'état, pour leur don-
ner part de l'heureux succès de la Médiation &
de ce qui s'est passé lors de l'Assemblée générale.

Le Conseil a résolu aussi de faire au Roi une Députation de quatre Personnes, avec caractère d'Envoyés de la République, pour remercier Sa Majesté de ce qu'elle a bien voulu accorder sa Médiation pour terminer les différends. Deux Syndics iront l'un à Zurich & l'autre à Berne s'acquitter d'une pareille commission auprès de ces deux Cantons.

VII. Mr. Delci qui a rempli la Nonciature à Paris, n'est parti que le 10. Mai pour retourner à Rome, avec un présent que le Roi lui a fait d'une Croix enrichie de diamans d'une grande valeur. On assure qu'il sera remplacé par Mr. Altoviti son parent d'abord après son élévation au Cardinalat que Sa Majesté a demandée. Mr. Delci est accompagné de l'Abbé Delci son neveu. Il a pris sa route par Avignon, d'où il a dû se rendre à Marseille, & continuer de là sa route vers Rome. Le Comte de Vaugrenan est au contraire revenu de puis peu de son Ambassade d'Espagne.

VIII. Le 13. le Roi accorda 65. Croix pour des Officiers de la Marine, dont la liste fut rendue publique le jour suivant. Le Marquis d'Antin qui est à la tête de cette promotion, eut l'honneur de recevoir la Croix des mains de Sa Majesté, & fut chargé de la donner aux autres Chevaliers. Il est parti depuis pour aller prendre le Commandement des Vaisseaux qu'on a armés à Toulon, & qui vont dans l'Archipel, afin d'assurer le Commerce des François dans les Echelles du Levant.

IX. Mr. Amelot, Ministre & Secrétaire d'Etat, & Sur-Intendant Général des Postes en survivance de Mr. le Cardinal de Fleury, se rendit le 21. à la Poste, & signifia à Mr. Pajot Donsombrey & à Mr. Rouillé, que le Roi leur ôtoit la Ferme des Postes. Il a paru en même tems un Arrêt du Conseil d'Etat, par lequel le présent Bail des Postes du Royaume

des Princes 30. Juillet 1738. 33

me est révoqué & annullé, & ordonne qu'il en sera jouï deormais par les Adjudicataires des Fermes Générales Unies, qui en ont été mis en possession par Mr. Amelot.

X. Mr. le Duc de Penthièvre est créé Chevalier de la Toison d'or, le Roi d'Espagne lui ayant accordé le Collier de cet Ordre qu'avoit feu Mr. le Comte de Toulouse son pere. Le 3. Juin le Marquis de La Mina, Ambassadeur d'Espagne, que S. M. Cath. avoit nommé il y a quelque tems à la même Dignité, en reçut les marques par les mains du Duc de Bourbon qui avoit une Commission particuliere à cet effet. La cérémonie s'en fit en présence de plusieurs Chevaliers qui s'assemblerent dans l'appartement du Duc. Le Marquis de Brancas servit dans cette occasion de Parain au nouveau Chevalier.

XI. Le 4. les Députés du Parlement de Paris, au nombre de 20., y compris les Gens du Roi, furent conduits avec les cérémonies ordinaires, à l'Audience du Roi. Ils avoient à leur tête Mr. le premier Président, qui porta la parole, & remit au pied du Trône des remontrances sur divers points, & en particulier sur la Bulle de Canonisation de St. Vincent de Paule; comme tous ces points étoient peu agréables au Roi, Mrs. les Députés eurent, à ce qu'on pretend, de S. M. la reponse que voici.

MESSIEURS, Je ferai examiner tous les points que vous avancez: Je sçais qu'il y en a de faux & d'altérés. Je vous avois fait dire que vos remontrances étoient inutiles: Elles m'importunent & me fatiguent beaucoup. Je trouve fort mauvais que mon Parlement se mêle des Droits de mon Royaume; c'est sur moi qu'ils roulent, & j'en reponds.

Le Parlement s'est assemblé le 6. pour entendre le rapport de cette Reponse, & voit ce qu'il y

à arrêter dans de pareilles circonstances.

XII. Outre le Vaisseau nommé le *Fleuri*, dont nous annonçâmes le mois passé l'arrivée au Port de l'Orient, le *Philibert* & le *Maurepas*, y sont encore arrivés, tous deux richement chargés pour le compte de la Compagnie des Indes; qui est actuellement dans un grand lustre. On apprend par le *Philibert* le desastre qu'on a déjà rapporté ci-dessus, page 40. par le débordement du *Gange*; mais cet effroyable événement mérite d'être rapporté plus au long. Nous nous servirons pour cet effet d'une Lettre écrite de *Chandernagor* le 30. Novembre dernier par Mr. de St. George, Capitaine de la Compagnie des Indes, commandant le Vaisseau de *Triton*. En voici la teneur.

Inondation
funeste.

„ J'ai monté le Fleuve contre la force des débor-
 „ demens, avec un grand travail, & beaucoup
 „ d'amarres perduës. Je suis fort heureux de n'a-
 „ voir pas attendu la fin des débordemens, j'aurois
 „ éprouvé le même malheur, que la plupart des
 „ Vaisseaux des autres Nations. Le coup de vent
 „ s'est fait sentir la nuit du 11. au 12. Octobre.
 „ Jamais on n'a entendu parler d'un semblable.
 „ Deux Vaisseaux Anglois de 700. tonneaux chacun
 „ ont péri dans un Fleuve presque aussi assuré que la
 „ *Seine* à *Paris*, sans qu'il soit échappé un seul
 „ homme de leurs Equipages. Quatre autres Vais-
 „ seaux de la même Nation, dont deux étoient
 „ amarrés à quatre amarres devant *Golgotha*, &
 „ deux autres à *Coulpi*, ont été brisés. Deux autres
 „ de la même Compagnie ont aussi péri à la rade
 „ de *Botozol*; & de quatre Vaisseaux de la Com-
 „ pagnie d'Hollande, deux ont été submergés &
 „ brisés dans leur Port de *Folza*. Un seul Navire
 „ François monté par Mr. du Mur, a péri à une
 „ lieüe au-dessous de *Coulpi*: Il ne s'en est sauvé
 que

„ de quinze hommes, du nombre desquels est un
 „ fils de Mr. de Surville, Officier de ce Navire,
 „ qui venoit apporter des nouvelles dudit Vaisseau
 „ à Mr. de Pleix, Gouverneur de *Chandernagor*,
 „ & qui dans un petit Bateau de Pêcheur, a eslué
 „ toute la force de l'ouragan: Il eut la prudence
 „ d'amarrer son Bateau à un arbre dans une petite
 „ anse; & tandis que, peut être, il est péri plus de
 „ 20000. Bateaux dans cette même nuit, il s'est
 „ trouvé le seul sauvé. L'eau s'étoit si prodigieuse-
 „ ment accrûe, que dans les Bois qui bordent le
 „ rivage du Fleuve, elle a monté jusqu'à la cime
 „ des arbres. Plusieurs Barques de 60. tonneaux
 „ ont été portées à deux lieues dans les terres, par-
 „ dessus les plus grands arbres. Quelques Vaisseaux
 „ de 600. tonneaux se sont trouvés échoués à 200.
 „ toises du *Gange* dans des Villages; & ce Fleuve
 „ étoit aussi agité de vagues, que la mer l'est dans
 „ le coup de vent le plus fort. Le lendemain de
 „ cet ouragan on trouva à 60. lieues du rivage
 „ tout le Pays couvert de corps morts; on en fait
 „ monter le nombre à plus de deux cens mille;
 „ plusieurs Villages entiers ayant été submergés.
 „ Il a aussi péri une quantité extraordinaire d'ani-
 „ maux de toute espece, comme Bœufs, Chevaux,
 „ beaucoup de Tigres, quelques Rhinoceros, &
 „ même des animaux amphibies, & toute la terre
 „ étoit couverte d'oiseaux morts. Le seul Port de
 „ *Chandernagor* a été préservé de la tempête. Nos
 „ Vaisseaux n'ont rien perdu. Les hunes & les barres
 „ du Navire de Mr. de Pleix ont été emportés, &
 „ c'est tout le dommage. Quelques pans de mu-
 „ railles du Jardin de la Loge ont été abbatus, au
 „ lieu qu'à *Golgotha* il y a eu 200. maisons ren-
 „ versées.

Quelques nouvelles publiques ont déjà rapporté

cette Lettre, & nous ne l'insérons que pour ceux qui l'ont pas vûë. On peut avoir remarqué aussi dans les mêmes nouvelles la substance d'un Mémoire imprimé à Lion sous le titre de *Réflexions sur les Projets de communiquer les deux Mers par le centre du Royaume, en passant par Lion & par Paris*. Pour faire cette jonction, on propose de tirer un Canal de St. Jean de Laune jusqu'à l'Yonne, deux lieues au dessous de Joigny, projet qui a souvent été examiné & approuvé. On joindroit par là la Seine avec la Saone. On propose aussi de traverser le Beaujolois depuis Anse jusqu'à Roanne, & de communiquer par là la Saone avec la Loire. L'Auteur de cet Imprimé produit les raisons qui doivent faire préférer un projet à l'autre.

XIII. Metz. Mr. Dauburtin de Blonville, Maître Echevin perpétuel, & Lieutenant - Général de Police de cette Ville, s'étant trouvé obligé de défendre les droits & prérogatives de cette dernière Charge, contre les Officiers de l'Hôtel de la Monnoye, il a crû devoir lui-même soutenir la Cause; & quoiqu'il touche à sa quatrevingtième année, & que depuis trente ans il ait cessé de faire les fonctions d'Avocat, il l'a plaidée néanmoins pendant trois Audiences avec cet esprit, cette vivacité & cette assurance qui l'ont tant de fois fait admirer dans ses premières années. Comme on n'a pas son plaidoyé en entier, on ne peut en rapporter ici que l'Exorde & la Replique. Voici l'un & l'autre.

A L A C O U R.

MESSIEURS,

C'est dans ce Temple auguste que j'ai consacré les premiers fruits de mes veilles & de mes études; c'est dans cette source féconde d'érudition, de justice & d'intégrité, que j'ai puisé les premiers élémens d'une Profession qui n'a point d'autre objet,



dont j'ai tâché de remplir les devoirs pendant
 trente années d'application & de travail. Les agré-
 mens que la Cour a eu la bonté de m'y procurer me
 font esperer que me promettant aujourd'hui de ren-
 trer pour un moment dans cette brillante carrière,
 elle soutiendra par son indulgence les pas chancellans
 que je viens y hazarder ; & qu'uniquement animé
 par la Cause que je dois défendre, elle suppléera au
 défaut des graces & des ornemens, dont la vivacité
 d'un âge moins avancé l'auroit, peut être, embelli.
 Je sçais d'ailleurs que l'éloquence qui par des dehors
 éblouissans fait impression sur les ames vulgaires,
 n'excite que l'admiration dans l'esprit du véritable
 Juge ; il applaudit à l'Orateur, mais c'est à la droi-
 ture de son cœur qu'il confie le soin de dévoiler la
 verité, & de la dégager des pièges & des artifices qu'il
 met en œuvre pour la déguiser. C'est, MESSIEURS,
 cette verité seule qui me servira de guide, je l'ex-
 poserai dans toute sa nudité, & c'est à la faveur
 de ses lumieres que je me flatte de parvenir sûrement
 au but que je me suis proposé. C'est dans cette espe-
 rance, que j'entreprends la défense des droits & des
 prérogatives attribués à un Office dont j'ai l'honneur
 d'être revêtu. Je tâcherai de rendre sensible la foi-
 blese & le peu de solidité des moyens dont on s'est
 servi pour les attaquer.

Réplique du même Mr. de Brionville aux Avocats
 qui lui étoient opposés.

MESSIEURS,

FLatté par l'agrément que la Cour a eu la bonté
 de me procurer, en m'admettant à rentrer dans
 une Place qui me fait honneur, & où je m'applau-
 dissois de me retrouver au rang des dignes & illustres
 défenseurs de la Justice, je n'attendois de leur politesse
 que les égards & les ménagemens que sembloient
 exiger l'âge & la foiblese d'un ancien Confrere, plus
 glorieux

glorieux de ce titre que de ceux qui l'en ont separé ; & je n'avois pas lieu de penser que les deux redoutables Adversaires contre lesquels j'ai à me défendre, dussent l'étendre jusqu'à me prodiguer un encens qui ne m'est point dû. Confus de l'avoir peu mérité, & encore plus de ne pouvoir trouver des expressions assez vives, ni des termes assez pompeux pour répondre dignement aux traits flatteurs dont ils m'ont accablé, je ne puis mieux me tirer de cet embarras, qu'en leur disant que dans les loüanges qu'ils ont maniées avec tant d'art & tant d'éloquence, ils se sont trompés de nom ; qu'ils ont fait leur éloge au lieu du mien, & que c'est à eux naturellement que se doivent appliquer ceux dont ils ont fait un si brillant étalage. C'est la justice que la Cour & le Public leur rendent depuis long-tems ; & qui est si légitimement due à leurs talens & à leur mérite.

L O R R A I N E.

I. **A** Prés la cérémonie qui se fit le 10. Mai à Remiremont de l'élection d'une nouvelle Abbesse en la personne de la Sérénissime Princesse Charlotte, Sœur du Grand Duc de Toscane, le Bailly de Thiange, Grand Veneur de Lorraine, partit pour Commercy, où il eut l'honneur de complimenter à ce sujet S. A. R. Madame la Duchesse Douairiere de Lorraine, & la Princesse, de la part du Roi & de la Reine. Le 15. le Marquis de Spada, Chevalier d'honneur de la Duchesse Douairiere, eut à Lunéville une Audience particulière de L. M. pour les complimenter pareillement à l'occasion de cette élection de la part de S. A. R. & de la Princesse sa fille. Le même jour ce Marquis présenta au nom de la dernière à Mr. de la Galaziere, une Bague enrichie d'un diamant de prix. Il présenta aussi à son

Secre-

Secrétaire une Tabatiere d'or magnifique.

II. Le 19. la Reine se rendit à l'Hôtel de Craon, dans le dessein d'y demeurer tout le tems qu'on employera à bâtir les appartemens qu'on a jetés à bas, pour les construire sur un plan nouveau. Le 25 jour de la Pentecôte Leurs Majestés assistèrent au Service divin, pendant lequel l'Abbe Barail fit en leur présence un très-beau Sermon sur l'Esprit de vérité : Il le termina par un compliment dont voici la teneur.

Vous avez reçu, SIRE cet Esprit de vérité, & votre cœur est docile à ses impressions. Loin de vous laisser éblouir par l'éclat menonger du monde, votre ame plus élevée que votre élévation même, découvre tous les pièges dont le Trône est environné, & ce qui est souvent l'écueil de la vertu, vous le rendez l'azyle & le sanctuaire de la vertu même. La puissance sans la sainteté fait le Héros ; la puissance & la sainteté font le Héros & le Chrétien. La puissance est l'appanage naturel de la Couronne ; la sainteté en est le prodige. Vous avez Dieu pour Maître dans l'art de regner ; assis sur le Trône vous y faites asseoir toutes les vertus avec vous. Eclairé par l'Esprit de vérité, vous savez que comme Roi vous êtes l'image vivante de la Souveraineté du Très-Haut, & le dépositaire de sa Puissance ; mais le premier trait que vous êtes jaloux d'exprimer en votre Sacrée Personne, est celui de sa sainteté ; & votre regne est une image du sien. Vous ne mesurez l'étendue de votre Pouvoir que pour comprendre celle de vos engagements. Spectacle ravissant à nos yeux ! un Roi qui fait de sa Cour une Ecole de vertus ! un Roi qui, au milieu des plaisirs qui naissent sans cesse au pied du Trône, peut tout ce qu'il veut ; & qui ne veut que ce qu'il doit !

Persuadé que les mains des Rois ne sont dignes du Sceptre, que lorsque leur cœur est entre les mains de

de Dieu : Comme un autre Salomon , il ne monta sur le Trône que pour se prosterner aux pieds du Roi immortel. Plus attentif à faire régner Dieu dans ses Etats qu'à y régner lui-même , le regne du Roi des Rois sur le cœur de ses Sujets , est son unique ambition.

Les moindres actions dans vôtre Auguste Personne, SIRE, sont marquées au sceau de la vertu. Plus occupé à faire sentir les effets d'un cœur paternel, que le poids de la grandeur, Vous faites chérir à vos Sujets leur propre dépendance, & vous les attachez à vôtre Trône, moins par la religion de leurs sermens que par les liens d'un amour tendre & sincère. Sourde à la voix de la flatterie qui souffle sans cesse aux oreilles de ceux que leur naissance a placés au-dessus des autres, & qui est toujours prête à jeter des voiles sur la vérité, ou à encenser les foiblesses ; ennemi des loizanges que l'intérêt suggere, que l'adulation enfante, que la politique anime, & que la vanité prononce, vôtre Trône n'est accessible qu'à la vérité : Vous sçavez la démêler parmi les détours de l'artifice & du mensonge ; l'aimer sur le Trône est une vertu, la démêler est presque une merveille. Appréciateur éclairé du vrai mérite, le sanctuaire de vôtre justice n'est ouvert qu'à l'intégrité, à la prudence, & à l'amour de la vérité ; la sagesse préside à vos conseils, la justice les dicte, la vérité les annonce.

Puisse cet Homme de la droite de Dieu, & son Illustre Epouse si digne de lui, qui semblable à Esther, foulant aux pieds la pompe Royale, aime à vivre dans le secret de la face du Seigneur, & à n'être grande que pour servir Dieu plus noblement : Puisse l'un & l'autre, en marchant toujours dans les sentiers de la vérité, après l'avoir fait long tems régner sur la terre, parvenir à celui qui est la vérité même !

des Princes &c. Juillet 1738. 61

La Cour de *Madrid* ne presente rien de remarquable, si ce n'est qu'elle a envoyé des ordres à *Cadix* & en d'autres Ports de n'y pas discontinuer les préparatifs de guerre, afin d'être en bon état à tout événement : Cependant nous avons déjà fait voir, & il y a de plus en plus apparence, qu'on n'en viendra point à rompre avec l'Angleterre, le Ministre de cette Couronne étant dans de continuelles conférences avec Mr. de la Quadra, pour s'ajuster sur l'article qui auroit pû l'occasionner.

Si l'on s'étendoit sur des nouvelles moins interessantes de la même Cour, on rapporteroit la cérémonie d'une création de Chevaliers de la Toison d'or faite par le Roi, S. M. ayant donné le Collier de cet Ordre au Duc de *Sforza-Cesarini*, aux Marquis de *Los Balbases* & de *Castelfuerte*, à Don Michel *Reggio*, & à Don Nicolas *Sangro*. Ce dernier passe du service d'*Espagne* à celui du Roi des deux *Sicules*, en qualité de Lieutenant-Général de ses Armées.

C'est Mr. de Champeaux, Consul Général de la Nation Françoisse en *Espagne*, qui y a soin des affaires de sa Cour à *Madrid*, depuis le départ du Marquis de *Vaugtenan* que nous avons déjà dit être de retour à Paris.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, & en HONGRIE, depuis le mois dernier.

I. **S**axe. *Dresde*. Le Cour s'est rendu de *Dresde* à *Leipsich* le 26. Avril pour y être presente à l'ouverture de la Foire qui se fit le lendemain,

elle y a demeuré jusqu'au 2. de Mai qu'elle est allée à Grosse Hayn, & le 3. elle revint au Château de Moritzbourg. Pendant son séjour à Leipsich, le Magistrat de cette Ville fit présent à la future Reine des deux Siciles d'un Berceau d'argent massif, d'un grand Bassin de même métal; & d'une bourse, où il y avoit plusieurs pièces d'or.

Trois escadrons du Corps des Archers à cheval; trois de Carabiniers, & autant de Bataillons de la Garde du Corps à pied, se rendirent au Camp qui a été tracé à *Neustrad Ostra*, & qui fut entièrement formé le lendemain. Il étoit de 6000. hommes tous habillés de neuf, & commandés par le Général Baudissin.

Le 6. Leurs Majestés accompagnées de toute la Cour & des Ministres Etrangers, allerent le voir; & en parurent très-contentes. Le 7. le Comte de Fuenclara, Ambassadeur des Rois d'Espagne & des deux Siciles, fit son entrée publique à Dresde avec un étalage qui mérite qu'on en donne quelques particularités, avec celles de la demande qu'il fit de la Princesse Royale, & des Epousailles de cette Princesse.

*Entrée pu-
blique du
Comte de
Fuenclara.*

Monsieur l'Ambassadeur s'étoit rendu pour cet effet à un petit Village distant d'un quart de lieuë de la Ville, d'où la marche se fit dans l'ordre suivant. Un Trompette du Roi à cheval; 24. Carabiniers à cheval, l'épée à la main, & ayans leur Officier à leur tête; un Maître de Chariots à cheval; les Carrosses des principaux Ministres, Généraux & Officiers de la Cour, précédés de leurs Coureurs, Laquais, & Heyduques: Ces Carrosses étoient au nombre de 39. attelés de six chevaux; ils étoient tous neufs & d'une grande propreté, aussi bien que les Livrées. Un Page à cheval précédoit chaque Carrosse, dans chacun desquels il y avoit deux Gentilshommes. La

Livrée

Livrée du Comte de Friele, Ministre d'Etat & du Cabinet du Roi, Gouverneur de Dresde & Commissaire nommé pour accompagner le Comte de Fuenclara, venoit immédiatement après ces Equipages : Elle étoit suivie du Sous-Ecuyer de Monsieur l'Ambassadeur avec la Livrée de Son Excellence, dont les habits & culottes d'écarlate, étoient garnis de galons en soye & or, & les vestes de drap vert galonné d'or en plein. La Livrée du Roi, suivie de deux de ses Pages à cheval, marchoit ensuite : Elle précédoit le Carrosse de Sa Majesté, attelé de six chevaux, dans lequel étoit Mr. l'Ambassadeur assis au fonds, & ayant vis-à-vis de lui le Comte de Friele ; quatre Heyduques du Roi marchoit aux portieres. Après ce Carrosse venoit l'Ecuyer de Son Excellence avec un habit très-riche, & monté sur un cheval superbement harnaché ; il étoit à la tête des Pages aussi à cheval, & dont la Livrée étoit d'écarlate brodée d'or sur toutes les coutures, & la veste & les paremens d'un drap d'or fort riche : Leurs chevaux étoient aussi couverts de magnifiques harnois ; ils précédoient le Carrosse de parade de Mr. l'Ambassadeur, dont le dedans étoit de velours cramoisi en or, & les franges de même ; le dehors étoit tout doré & d'une belle sculpture. Ensuite venoit la Livrée avec le Carrosse de Mr. Paulucci Merlini, Nonce du Pape, & celle de l'Ambassadeur de l'Empereur, suivies de deux autres Carrosses du Comte de Fuenclara, dont l'un étoit occupé par des Gentilshommes de sa suite, & l'autre par les principaux Officiers de sa Maison. Le Carrosse du Comte de Friele suivi d'un autre Détachement de 24. Carabiniers-Gardes, fermoit la marche. Mr. l'Ambassadeur étant arrivé à son logement, le Comte de Friele le conduisit jusqu'à son Appartement, & en prit congé : Une demie heure après

après le Roi l'envoya complimenter par un Chambellan sur son heureuse arrivée.

Le 8. à cinq heures après midi, le Comte de Friele, accompagné du Maître des Cérémonies, alla prendre Mr. l'Ambassadeur dans les Carrosses du Roi, & le conduisit à l'Audience de L. M. dans laquelle il demanda la Princesse Amelie en mariage pour le Roi des deux Siciles; son cortège étoit de 20. Carrosses à six Chevaux. La Garde Suisse, celle des Carabiniers, la Garde du Corps & la Compagnie des Cadets formoient une double haye depuis la premiere porte du Palais Royal jusqu'à la Salle d'Audience. Les Colleges & les Tribunaux, la Noblesse, les Ministres & les Grands de Pologne s'étoient aussi rangés selon leur rang & dignité dans les Chambres par où Mr. l'Ambassadeur devoit passer. Après l'Audience du Roi, à laquelle il fut introduit avec beaucoup de cérémonies, il passa à celle de la Reine conduit par le Comte de Wratislau, Grand Maître de S. M. La Reine avoit auprès d'Elle la Princesse Royale; la Grande Maîtresse s'y trouva aussi, & les Dames de la Cour. Le Comte de Fuenclara ayant harangué la Reine, & obtenu de S. M. la permission de presenter à la Princesse le portrait du Roi des deux Siciles, il fit entrer dans la Chambre un de ses Gentilshommes qui portoit ce Portrait enrichi de diamans sur un petit carreau de velours cramoisi brodé & parsemé de fleurs de Lis d'or. S. Exc. l'ayant pris, le presenta à la Princesse Royale, & lui baïsa la main. Cette Audience finie, Mr. l'Ambassadeur fut conduit à celle du Prince Royal & des autres Princes & Princesses qui étoient dans la même Salle; ensuite il retourna à son quartier dans le même ordre qu'il en étoit venu. A son passage par la grande Place, il fit couler quelques fontaines de vin, & jeter des monnoyes

des Princes &c. Juillet 1738. 65

monnoyes d'or & d'argent à une foule inexprimable de monde qui s'y étoit rassemblé. Le soir vers les sept heures, on donna par deux coups de Canon le signal pour les illuminations, mais les principales n'eurent point de succès, à cause du mauvais tems; c'étoient des Lampions à la Tour du Palais, au Clocher de l'Eglise de Ste Croix, & d'autres qu'on avoit mis au grand pont.

Ce fut le Prince Royal, alors entièrement rétabli de la rougeole dont il avoit été attaqué, qui, comme on l'a déjà dit, fit le 9. vers les cinq heures du soir, la cérémonie d'épouser la Princesse Royale sa sœur au nom du Roi des deux Siciles. Il étoit chargé d'une prouration de ce Monarque. Le Nonce du Pape assisté de trois Evêques Polonois leur donna la bénédiction nuptiale. Cette cérémonie se fit dans une grande Salle en présence de L. M., des Princes & Princesses de la Maison Royale, des Ambassadeurs de l'Empereur & d'Espagne, & de la principale Noblesse de l'Electorat. Il y avoit aussi dans cette Salle environ 80. Seigneurs Polonois. Le Nonce entonna ensuite le *Te Deum* qui fut chanté au bruit d'une triple décharge du Canon des ramparts & de la Mousqueterie de deux Bataillons rangés sur la Place. Le soir la Reine des deux Siciles soupa en public avec L. M. & les Princes & Princesses de la Maison Royale à une table d'un quarté long où les couverts étoient rangés sur la même ligne. La Princesse de Weissenfels, le Nonce; & les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi d'Espagne y furent admis; ils avoient leurs couverts aux deux côtés de cette Table, à la droite & à la gauche de la Famille Royale. Il y avoit outre cela sept Tables pour les Seigneurs & Dames. Le Bal de cérémonie commença après le Repas: Le Roi en fit l'ouverture avec la jeune Reine par une danse

à flambeaux, selon l'ancienne coutume d'Allemagne, aux fanfares des Trompettes & des Timbales.

Un magnifique Carrousel préparé à l'occasion du mariage de la Princesse Royale, eut lieu le 10. dans le petit Jardin qu'on nomme Zwinger. Il consistoit en quatre quadrilles dont les Conducteurs étoient le Roi, le Prince de Holstein, le Comte de Friesle, & le Comte de Bruhl. La beauté des chevaux, & la richesse des habits égaloient la magnificence de la fête. Les exercices furent de six sortes. Le Baron de Breitenbauch, Chambellan, remporta trois prix, une montre d'or à repetition, des tablettes d'or & un étui du même métal : Les Colonels de Vitzthum & de Bruhl, & le Chambellan de Wehlen en gagnèrent chacun un. Ces prix furent distribués par la nouvelle Reine, qui les descendoit du haut de sa loge dans un panier. La Compagnie se rendit ensuite chez le Prince Royal, & y soupa à quatre Tables différentes, ou les places furent tirées au sort.

Le 11. le *Te Deum* fut chanté, on sonna les cloches, l'on tira le Canon dans toutes les Villes & Forteresses de l'Electorat : Et le soir la Cour assista à la representation d'un Opera intitulé *Alfonso*, qui fut très-bien exécuté. Comme les illuminations n'avoient point réussi les jours précédens à cause de la pluie, on les ralluma par-tout ce soir avec succès, à la Tour du Château, au Pont, & à une Pyramide que le Magistrat de Dresde avoit fait dresser au milieu de la Place.

La sortie solennelle de la jeune Reine se fit le 12. au bruit de trois décharges du Canon des ramparts. Elle partit vers le midi avec une suite d'environ cent Carrosses à six Chevaux. A son arrivée à Pilsnitz où le Roi & la Reine l'voient devancée, on representa une Comedie Italienne. La Cour soupa ensuite

des Princes, &c. Juillet 1738.

ensuite à plusieurs Tables, vers minuit on tira deux beaux feux d'artifice, l'un dressé vis-à-vis du Palais de l'autre côté de la Riviere, & l'autre sur l'Elbe dans une Gondole. Le Bal commença ensuite & dura jusqu'au lendemain matin.

Ce jour-là la Reine des deux Siciles partit pour l'Italie après avoir fait ses adieux fort touchans au Roi & à la Reine, & reçu leur bénédiction. On fit à sa sortie de Pilsnitz une triple salve de 50. pièces de Canon. Une rencontre la surprit agréablement à *Zehist*, première station de la Poste; ce fut celle de L. M. qui s'étoient rendues par un chemin détourné à cette Terre appartenant au Comte de Bruhl, Grand Ecuyer, & où la Cour déjeuna; ensuite la jeune Reine ayant reçu une seconde fois la benediction de L. M., continua son voyage pour aller joindre le Roi son Epoux. Le Prince Royal son frere l'accompagne sous le nom de Comte de Lusace, avec le Comte de Wackerbarth son Grand Maître. L. M. revinrent le même jour en cette Ville, & le 16. les Troupes qui ont campé près de *Neustatt-Ostra* rentrèrent dans leurs quartiers.

Voilà, le plus succinctement qu'il nous a été possible de le faire, le recit des cérémonies pompeuses qu'il y a eu à la Cour au sujet du Mariage de la Reine de Naples, & que nous promîmes le mois passé à nos Lecteurs.

Le Comte de Fuenclara qui retourne à Vienne, a été gratifié avant de partir du Portrait du Roi enrichi de diamans, estimé 60. mille rixdales. Dès le 9. que se fit la célébration du mariage on a envoyé des Exprés en diverses Cours pour en porter la nouvelle, & l'on en a reçu d'autres qui ont apporté celle de l'arrivée de la jeune Reine à Prague, & ensuite à *St. Pölten*, où elle a eu une entrevûe avec l'Impératrice Douairiere sa Grand'Mere.

qui lui a fait des presens magnifiques. Mr. Paulucci, qui a rempli la Nonciature en cette Cour, partit le 27. pour Vienne; & le Roi pour *Fraustatt*, d'où il revint le 1. Juin après y avoir signé les Universaux pour la Diette générale des États du Royaume de Pologne & du grand Duché de Lithuanie.

II. Par ordre de S. M. Polonoise on avoit préparé de l'Artillerie & des munitions pour les Troupes Saxonnnes qui sont en Hongrie; mais comme on ne les a point fait partir, on a sçû depuis que la Cour de Vienne n'avoit pas jugé à propos de reprendre ces Troupes à sa solde, eu égard, sans doute, aux circonstances presentes des affaires par rapport à la guerre contre les Turcs. Ce Corps par consequent a reçu ordre de se mettre en chemin pour revenir dans ce Pays.

III. *Vienne*. Un nouvel incident s'étant présenté dans l'affaire du Comte de Seckendorff, les Commissaires tinrent le 7. Mai une Conference à ce sujet chez le Comte de Harrach, & en communiquèrent ensuite le résultat à l'Empereur. Ce fameux Procès fut terminé le même jour, & voilà tout ce que nous en pouvons rapporter jusqu'à present. Sa Majeste Imperiale qui a signé la Sentence portée contre ce General, ou peut-être en sa faveur, ne voulant pas qu'elle soit publiée avant l'arrivée du Grand Duc de Toscane à l'Armée. On ne parle plus de la cause de quelques autres Généraux & Officiers de distinction.

IV. Malgré les esperances d'un accommodement prochain avec la Porte Ottomane, on continué les préparatifs de guerre avec autant de chaleur, que si elle devoit encore durer long-tems. Un grand nombre de Barques & de Radeaux, chargés de munitions & de toutes sortes de provisions, descendent journellement le Danube pour se rendre à *Belgrade*,

grade, aussi bien que des recrues pour divers Régimens de l'Armée, & les différens Corps de Troupes qui étoient en marche venans d'Allemagne & des Pays-Bas : ceux ci, qui pour la plupart, ont passé en revue devant l'Empereur, sont actuellement aux lieux de leur destination, où ils sont heureusement arrivés. Il n'y a que les Troupes de Wittemberg qui en passant près de Bude dans le mois de Mai, eurent un accident assez fâcheux ; elles essuyèrent une tempête violente qui a fait périr deux des Bâtimens qui les portoitent avec le monde qui étoit dedans.

IV. Les Généraux & Officiers de l'Armée sont aussi tous partis pour aller la joindre. Le Prince de Saxe-Hildbourghausen, se mit en chemin le 17. Mai, avec la Princesse son Epouse qui l'a accompagné jusqu'au delà du Danube. Il s'est rendu à son Gouvernement de Comorre, d'où il a continué le 26. sa route vers l'Armée, après y avoir reçu avec beaucoup de distinction Mr. le Comte de Königsegg, Velt-Marechal des Armées de l'Empereur, & Président du Conseil de guerre, qui partit le 22. de Vienne pour Belgrade. Ce General qui a le principal Commandement de l'Armée, a pris la route de terre, & le Grand Duc de Toscane qui la commande en chef, s'y rend par eau. S. A. R. devoit partir le 28., mais son départ a été différé deux fois, & Elle ne s'est mise en chemin vers Presbourg que le 7. Juin avec le Sérénissime Prince Charles son frere. Ce dernier, à cause de quelques accès de fièvre dont il est encore attaqué de tems en tems, va par terre à l'Armée.

V. C'est à l'occasion de diverses dépêches que la Cour avoit reçues de Constantinople & de Versailles, que le voyage du Grand Duc a été remis

Jusqu'au 7. Juin. Le contenu de ces dépêches étoit ce qu'on a rapporté à l'Article de France de la Résolution du Roi Très-Chrétien de faire avancer la Paix entre L. M. Imp. & Czarienne avec la Porte Ottomane, & que l'Ambassadeur de France auprès du Grand Seigneur en avoit fait la déclaration à sa Hauteffe. Le Courier chargé de ces nouvelles a eu un present estimé deux mille florins, c'est le Portrait de l'Empereur ; & l'on a donné une chaîne d'or avec un médaillon d'or de S. M. à un autre Courier arrivé avec de pareils avis. Il y a eu des conférences à la Cour tant sur ces dépêches, que sur d'autres que le Comte de Neipperg, Général d'Artillerie, avoit envoyées à la Cour par le Colonel de Stahrenberg, fils du Velt-Maréchal de ce nom. Celles-ci annonçoient que les Turcs qui depuis peu occupoient le *Vieux-Orsowa*, s'étoient présentés devant *Mehadia*, où ils avoient été repoullés plusieurs fois avec perte.

Les mêmes conférences ont aussi roulé sur la prise de possession de quelques Fiefs, que les Troupes du Roi de Sardaigne sont allés occuper depuis peu dans le *Torronois*.

H O N G R I E.

I. **R** *Awna*, qui est un poste dont on s'étoit emparé la Campagne dernière, fut rendu aux Turcs peu après *Usitza*, dont le siege est rapporté dans nos derniers mémoires. La Garnison de *Rawna* étoit fort foible, & fut par-là contrainte de capituler d'abord. Les Turcs, après cette petite prise, n'ont point tardé de former un Camp d'environ 20. mille hommes près de *Gladowa* un peu au-dessous de la Porte de Fer, de s'y fortifier, d'y élever des Batteries & dresser des Magazins.

Operations
des Turcs.

des Princes &c. Juillet 1738. 71

Le premier Mai à la pointe du jour ils sortirent de leur Camp, & étans arrivés à la vûë d'*Orfowa*, ils détachèrent 3000. hommes vers le Fort *Sainte-Elizabeth*, l'attaquèrent vigoureusement pendant trois heures, & s'avancèrent une fois jusques aux Barrières avec deux Drapeaux. Mais la défense fut encore plus vigoureuse au moyen de l'Artillerie qui secondoit le feu de la Mousqueterie. La Garnison qui la fit, repoussa l'ennemi de tous les côtés, & le força à la fin de se retirer avec perte de plus de 500. hommes tués ou blessés. On ne compte qu'un seul homme tué du côté des Impériaux, & douze blessés, parmi lesquels se trouve un Capitaine.

Depuis cette tentative jusqu'au 11. Mai les Turcs furent assez tranquilles dans leur Camp, ne s'étans portés qu'à élever un Fort dans l'Isle de *Pequa*, où ils ont transporté beaucoup de Canons. Le 12. ils harcelèrent par de petits Corps les Troupes qui avoient leurs quartiers dans le *Vieux-Orfowa*, sous les ordres de Mr. Miseroni, Général-Major, & les tintent en haleine jusqu'à deux heures après midi. Ils s'avancèrent alors au nombre de plusieurs mille, qui firent un feu continuel sur la Cavalerie Impériale, & la mirent en fuite. Les postes gardés par l'Infanterie ayant été attaqués & forcés après une vigoureuse défense, on se vit obligé de leur abandonner le *Vieux-Orfowa*, Bourg sans défense, mais important par un Magazin qu'on y avoit déjà dressé. Il n'étoit défendu que par 600. Fantassins, & 345. hommes de Cavalerie. Ces derniers ont le plus souffert; il y en a eu 214. tués, y compris trois Capitaines, trois Lieutenans, un Cornette, & le Général Miseroni, qui avoit reçu cinq blessures. Le reste de la Cavalerie a gagné l'Isle avec toute l'Infanterie, excepté 82. hommes qui sont
aussi

aussi restés sur la place. On croit la perte des Turcs quatre fois plus considérable.

Siège & reddition de Mehadia.

II. Après l'action du *Vieux-Orsova*, les Turcs sommerent Mr. de Cornberg, Commandant de l'Isle d'*Orsova*, de se rendre avant d'y être forcé; mais ayant eu une réponse telle qu'ils pouvoient l'attendre, & voyans d'ailleurs des dispositions qui auroient pû les faire repentir de leur entreprise, ils se rendirent devant *Mehadia*, poste distant de cinq lieux du *Vieux-Orsova*, & qui couvre d'un côté le Bannat de *Temeswar*. Ils y donnerent d'abord plusieurs assauts sans le moindre succès, ayant été toutes les fois repoussés avec beaucoup de perte par la Garnison consistant en deux Bataillons commandés par le Comte *Piccolomini* Colonel. Le 17. ils s'avancerent au nombre de 5000. hommes devant ce poste, & le firent attaquer par 2000. depuis le matin jusqu'au soir. Le lendemain ils recommencerent leur attaque avec la même vigueur que la veille, & la continuerent jusqu'au 19. qu'ils furent obligés de se retirer, & d'aller se renforcer avec des Troupes fraîches. Revenus le 20. avec 5. pieces de Canon, ils attaquereent une Redoute qu'ils n'avoient point encore touchée. Les trois jours suivans, ils les passerent en faisant des fascines, & à perfectionner une Batterie sur la pointe d'un rocher. Cette Batterie fut ruinée le 23. & la belle & prudente défense de Mr. de *Piccolomini* a tenu contre l'ennemi jusqu'au 27. que commençant à manquer de munitions, & ne pouvant esperer aucun secours, il se rendit par Capitulation. La Garnison est sortie avec deux pieces de Canon, & tous les autres honneurs de guerre, & 1200. Turcs l'ont escortée jusqu'à *Caransebes*. On fait monter à plus de 2000. hommes la perte que les Turcs ont faite devant ce Poste; ils ont enü néanmoins ne pouvoit l'acheter trop

trop cher, puisqu'ils ont par là l'entrée libre non seulement dans le Bannat de Temeswar, mais aussi dans la Transilvanie qui y confine de ce côté-là. On avoit compté de secourir cet important poste au moyen d'un petit corps de Troupes que le Général Neipperg avoit assemblé près de *Lugos*, mais ce Corps qui a été augmenté depuis par 3. Régimens qui campoient à *Caransebes*, auroit été risqué, & seroit d'ailleurs arrivé trop tard.

III. Ces contretems fâcheux pour les armes Impériales dans le commencement d'une Campagne ne sont pas seuls, ils sont suivis d'une espèce de revolte parmi les Habitans du Plat-Pays qui se sont joints en nombre aux Turcs, & commettent toutes sortes d'excès, pillans, volans & massacrans ce qui tombe sous leurs mains; ils ont entr'autres ruiné entièrement les mines d'*Oravisa* & de *Maydenbeck*. On est à leurs trousses, mais on n'a pû encore se saisir que d'une trentaine de ces Brigands à quelques lieus de *Temeswar*, dont 25. ont été pendus sur le champ, exemple qui pourra les réduire.

IV. Mais pour arrêter les Turcs qui portent toutes leurs forces dans le Bannat, on se persuade que la grande Armée de l'Empereur y sera assemblée, si elle ne l'est pas déjà, puisqu'on a dû jeter un Pont sur le Danube à *Semendria* ou à *Pipalancka*, afin d'y faire passer par là les Troupes. On en avoit déjà construit un à *Zweybruck*, & un autre à *Kroska* sur la Riviere de ce nom que les Régimens qui ont campé à *Semlin*, ont passée, après qu'ils eurent passé la *Sava* le 30. de Mai, pour aller occuper un nouveau Camp près de *Weschniza* à un lieu de *Belgrade*.

V. Il paroît d'ailleurs qu'on fera échoüer le dessein des Turcs par les bonnes mesures que Mr. le Comte de Neipperg a prises depuis son arrivée

à *Temeswar*. Ce Général assista le 4. Juin à un Grand Conseil de guerre, dans lequel on a réglé divers points d'importance qui regardent les opérations de la Campagne. Il s'étoit rendu à cet effet de *Temeswar* à *Belgrade* où Mr. le Comte de *Königsegg* étoit arrivé le 28. Mai.

Le Général *Wallis* fut aussi de ce Conseil : Il aura, à ce qu'on prétend, le commandement des Troupes qui doivent couvrir l'*Esclavonie*.

VI. Le Prince de *Lobkowitz* qui commande en *Transilvanie*, fait de son côté toutes les dispositions pour bien recevoir l'ennemi, au cas qu'il entreprenne quelque chose contre cette Principauté. Il doit se rendre pour cet effet de *Hermanstatt* vers les montagnes de *Vulcain* que le Général *Ghyllani* a examinées, & dont il a garni de Troupes tous les défilés. Un Détachement de *Heyduques* a déjà défait dans les environs deux Compagnies de *Valaques* & un parti *Turc*.

VII. Le Corps de Troupes Impériales qui est en *Groatie* sous les ordres du Général *Stubenberg*, a battu aussi divers partis ennemis, & fait beaucoup de prisonniers; c'est là ce qu'on apprend de ce Pays, & que le Comte *Estersasi* en ayant assemblé les Milices, s'étoit posté dans un endroit avantageux pour empêcher toute invasion.

VIII. Les avis de la frontière de *Bosnie* portent que les Infidèles ont fait revenir des Troupes qui avoient passé la *Drina*; & les employoient à augmenter les fortifications de *Zwornick*. Ceux de *Constantinople* portent que le Grand Vizir est depuis le 4. Avril en pleine marche avec une Armée nombreuse, & que *Bonneval* n'y aura aucun commandement, à cause qu'il n'est pas dans les bonnes grâces de ce premier Ministre qui ne l'a jamais aimé. On assure même qu'il est déchû de son poste de *Bacha*.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & PAYS DU NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Nous avons donné dans nos derniers Mémoires les articles sur lesquels on doit délibérer à la Diète générale des Etats du Royaume, qui se tiendra à Varsovie, & dont l'ouverture est fixée pour la commencement d'Octobre prochain; le Roi en est venu signer les Universaux; S. M. s'est renduë à cet effet de Dreſde à Fraustatt, où elle a en même-tems expédié les principales affaires qui demandoient sa presence, & disposé de diverses Charges vacantes. Celle de Grand Trésorier de la Couronne, est, entr'autres, conférée au Comte Czapski, Palatin de Culm. Le Roi qui partit de Fraustatt deux jours après son arrivée, n'est attendu de retour dans le Royaume pour y résider, qu'après les couches de la Reine qui est entrée dans le neuvième mois de sa grossesse.

II. Les Haymadakis, peuples dont nous avons souvent fait mention, à cause de leurs rapines, les continuent, & les continueront vraisemblablement, puisqu'après toutes les mesures qu'on a prises, pour les faire cesser, on n'a pû y parvenir. Leurs incursions sont aussi fréquentes qu'elles ont été; ils les font à l'improviste, & se retirent d'abord après avec précipitation dans les Bois & les Déserts, où il n'est pas possible de les poursuivre. C'est encore là une espece de fléau qui frappe divers districts du Royaume, sans presque qu'il reste d'esperance d'en être entièrement délivré,

III. *Suede*. La Diette générale est actuellement assemblée à Stockholm, & par l'union & la concorde qui y regnent, on peut s'en promettre un heureux succès. Le Roi a fait sçavoir à tous les Ministres Etrangers que s'ils ont des affaires d'importance à y communiquer, de s'adresser directement à la personne, ou au Comte de Horn qui préside au Département des affaires étrangères.

Cette Diette a déjà approuvé & ratifié un Projet des Directeurs de la Compagnie Orientale, afin de pousser son Commerce dans les Indes: En conséquence ladite Compagnie fait construire à Gothenbourg un nouveau Vaisseau de 50. pieces de Canon, & en a envoyé un aux Algériens avec des présents pour renouveler la Convention faite avec eux.

Rien n'est oublié non plus quant au Commerce de la Méditerranée qu'on veut soutenir. Comme ces moyens réussissent, & mettent le Royaume dans un état à pouvoit se liberer de diverses dettes, la Cour a pris la résolution d'en éteindre une de deux millions 400. mille rixdales que le Roi Charles XII. avoit contractée pendant son séjour en Turquie. Un Secrétaire du Roi envoyé à Constantinople, y a conclu une Convention, par laquelle, si ce qu'on en publie est certain, cette somme sera remise par un équivalent, & au moyen d'un Vaisseau de 82. pieces de Canon partie de bronze & partie de fer, qu'on enverra à Constantinople, avec deux autres Vaisseaux sur lesquels on chargera 30. mille fusils.

IV. *Russie*. Les Armées de cette Couronne sous les ordres des Généraux Munnich & Lasçi, sont actuellement en marche pour commencer leurs opérations, suivant le Plan qui en a été dressé. La première s'est assemblée du côté de *Peresvolowna*, rendez-vous general des Troupes; d'où elle n'est
partie

partie que vers la mi-Mai qu'elle a passé le *Dnieper*, Mr. de Munnich n'ayant pas jugé à propos de la faire marcher plutôt, à cause que les Chevaux ne trouvent point d'herbe avant ce tems. là entre le *Dnieper* & le *Dniester*; mais il a fait un Détachement de 200. hommes de chaque Regiment, avec ordre de se rendre en diligence à Oczakow, en attendant que l'Armée entiere soit à portée de rendre vaines les tentatives préméditées des Infidèles contre cette Place.

A l'égard des provisions pour les Troupes, on y a pourvû d'une maniere à les avoir en abondance, sur une route où il n'est pas possible d'établir des magasins, & dans le Pays même où doit se faire la guerre, & qui n'en fournit pas. Des magasins portatifs suppléeront à ce défaut. Il est réglé ce qu'un Officier depuis l'Enseigne jusqu'au Colonel doit enmener avec lui sur des voitures, dont l'attelage consiste en des Bœufs. Pendant la Campagne, à mesure que les Provisions se consumeront, & que l'attelage deviendra par là moins nécessaire, l'Officier fera tuer les Bœufs successivement, à la reserve de deux ou trois; il fera bruler aussi la charrette ou son chariot, auxquels n'y a d'ailleurs pas un clou de fer, & ne retiendra qu'une seule voiture pour ramener ses Bagages dans les quartiers d'hiver. Ces Provisions sont prises d'abord des magasins de la Czarine qui en déduit le prix sur les appointemens; & ainsi les appointemens de l'Officier se trouvent en partie payés d'avance. De semblables précautions sont prises, afin que rien ne manque non plus au Soldat.

Quant à l'Armée du Général Lasci, elle s'est mise en marche le 6. Mai, afin d'entrer une troisième fois dans la Crimée, & tâcher de s'y établir. Ce Général a pris la route par un désert qu'on

qu'on nomme *Repper*, & la discontinuée dès le 11^e du même mois, s'étant aperçu que le fourrage pourroit lui manquer, s'il pénétreroit d'abord plus avant dans le desert, où le grand froid avoit jusques-là empêché l'herbe de croître.

On n'a point d'autres avis bien certains que ceux-là des deux Armées Russiennes. Celle des Turcs, marche en droiture vers *Oczackow*; on s'prend même qu'un Corps considérable qui en compose l'avant-garde, est déjà arrivé aux environs de cette Place, & l'a bloquée en barrant le passage au Corps détaché des Russiens qui avoit dessein de s'y jeter. On est ainsi à la veille d'aprendre de plus grandes nouvelles tant des Armées de terre, que des Flottes qui sont à présent en état d'entreprendre quelque chose, à moins d'un événement subit, & tel que pourroit être une suspension d'armes dont on ne parle pas moins à *Petersbourg* qu'ailleurs.

Cependant l'on a encore équipé au Port de *Petersbourg* trois Vaisseaux de guerre de 54. pieces de Canon, & trois Fregatès, dont la destination est ignorée. On n'est pas informé non plus du sujet qui attire auprès de S. M. Czarienne un Ambassadeur Extraordinaire de *Thomas-Kouly-Kan*, & qui étoit déjà arrivé sur la fin d'Avril à *Astracan*: Mais on croit que les dépêches auront quelque chose de relatif à ce qui s'est passé en *Asie*, & dont nous avons fait mention dans nos derniers Mémoires, page 553., d'autant plus qu'on s'prend qu'un gros Corps de Troupes Persanes marche actuellement vers les frontieres de *Turquie* où il paroît que le *Schach Thomas-Kouly-Kan* a dessein de renouveler la guerre. On est informé néanmoins par les derniers avis de *Perse*, que la

partie

partie Septentrionale du Royaume de *Candabar* reste toujours soulevée contre lui; que la Capitale continuë à se défendre avec opiniâreté, & que nombre de Grands du Royaume ne dissimulent point leur mécontentement au sujet de la continuation de la guerre, qu'ils n'imputent qu'à son ambition démesurée, & au dessein qu'il a de se soutenir sur le Trône par la force des armes.

NOUS n'avons ce mois-ci de naissances illustres à annoncer que celle d'un fils né le 21. Mai au Comte de Harrach, premier Ministre de S. A. S. l'Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas Autrichiens. On a fait mention à l'Article d'Angleterre de celle du Prince dont la Princesse de Galles est accouchée le 3. Juin.

Le *Mariage* du Comte Regnant Frederic de Wittgenstein avec la Princesse Auguste-Amelie-Albertine de Nassau-Siegen, est aussi l'unique de distinction qu'on ait à rapporter.

Les *Morts* sont, la Duchesse Douairiere de Weissenfels: Le Comte Sapieha, qui avoit hérité de tous les Biens du Comte de ce nom mort depuis peu à Châlons: Le Marquis de Custine, ci-devant Lieutenant-Colonel du Regiment aux Gardes de S. A. R. de Lorraine & Gouverneur de Nanci: Le Comte d'Oldenbourg, & le Marquis de Silly Lieutenant-Général des Armées de France.

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacrae Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis, ad sexennium.*

EX Mandato Sacrae Cæsareæ & Catholicæ
Majestatis, omnibus & singulis Typographis
ac aliis quibuscunque Librariam negociationem
exercentibus, serio firmiterque inhibetur, ne
quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*,
(quem imprimendi soli Andreae Chevalier, Bi-
bliopola & Typographo Luxemburgensi facultas
data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum
& Dominiorum Suae Cæsareæ & Catholicæ Ma-
jestatis hæreditariorum fines, simili aliove cha-
racterè aut formâ excudere, recudere, vel aliò
excudendos seu recudendos mittere, aut alibi
etiam impressos adducere, vendere & distrahere
clam seu palam, citra supranominati Andreae
Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub
pœnâ privationis quorumcunque exemplarium,
& insuper multæ quinque Marcarum auri puri
fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ.
Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. *Infrascripti*
erant CAROLUS. (L. S.) Vt. F. EPISC. BAMB.
ET HIPERB. FRANC. DUX. Ad Mandatum Sacrae
Cæsareæ Majestatis proprium. JOAN. JOS. A
SCHNAPPAUF.